

Au Cégep:

Des invités intéressants mais un débat à peine lancé

Si la semaine sur les relations de travail n'a pas abordé le débat de plein pied, ce n'est pas la faute des invités, comme semble l'indiquer sur la photo, Michel Chartrand, syndicaliste bien connu. (Voir la première partie du rapport pages A-8 et A-9)



En 1978:

38 morts et 834 blessés dans la région!

(page A-3)

ALERTE!



127^e ANNÉE
NO 29
MERCREDI
14 NOVEMBRE 1979
8 CAHIERS
164 PAGES

40c

le COURRIER

DE SAINT-HYACINTHE

Histoire de la ville de SAINT-HYACINTHE

page D-5

SOMMAIRE

Annonces classées F-5 à F-12
Décès F-12
La Pensée E-1 à E-5
Loisirs D-1
Recettes F-2
Spectacles E-11 à E-14 et F-13
Sports B-1 à B-12
Télévision D-4



(photo Charles Gauthier)

C'est la fin du vieux lion

P.B.

Après les secousses des dernières semaines au sein de sa formation politique, M. Maurice Bellemare, député unioniste de Johnson à l'Assemblée nationale, semble bien disposé à déposer une fois pour toutes les armes politiques.

Il vient de faire part au président de l'Assemblée nationale, Me Clément Richard, de son intention, à la fin de la présente année, de se retirer de sa formation politique et très probablement aussi de son siège... à moins que des choses extraordinaires ne surviennent dans les prochaines semaines.

Même si cette décision n'appartient pas encore à la réalité, tout porte à croire que le "vieux" lion de l'Assemblée nationale, il en est le doyen après avoir siégé durant plus de 33 années, a décidé de mettre un terme assez rapidement à sa carrière politique pour se retirer "auprès de son épouse" comme il l'a lui-même souligné.

Secteur public:

On observe la loi... en attendant!

Par Alain Rodier

Même si les syndiqués du secteur public sont retournés au travail hier matin et ont ainsi obéi à la loi spéciale adoptée en soirée, lundi dernier, par l'Assemblée nationale, la menace d'une grève générale plane toujours sur le Québec.

Les membres du Front Commun CSN-FTQ-CEQ qui se sont vus interdire le droit de pratiquer des débrayages d'ici le 29 novembre prochain, via la loi 62, pourraient bien défier cette loi spéciale, et cela dès lundi prochain.

Bien que les dirigeants du Front Commun aient décidé lundi de décommander le mot d'ordre de débrayage général prévu pour hier, les choses risquent fort de se gâter dans les prochains jours.

Dès aujourd'hui, toutes les fédérations de la CSN se réunissent pour évaluer la situation. Demain et vendredi, la CSN tiendra des assemblées générales dans tous ses syndicats affiliés au Front Commun, avec l'intention bien arrêtée d'aller chercher un mandat de grève. Et la centrale syndicale est bien confiante d'obtenir ce mandat.

Du côté de la FTQ et de la CEQ, le plan d'action est le même que celui suivi par la CSN et là aussi, les syndiqués auront à décider dans les prochains jours s'ils défient la loi 62 ou non.

Pour ce qui est des fonctionnaires provinciaux qui ont dû mettre fin à leurs débrayages sporadiques, mardi matin, la consultation se poursuivra dans les prochaines heures.

L'exécutif du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec qui dans un premier temps recommandait, lundi, de défier la loi, a finalement enjoint ses quelque 36.000 membres à retourner au travail, après consultation avec ses permanents régionaux.

Mais à Saint-Hyacinthe, il semble bien que les représentants du SFPQ étaient d'accord pour défier la loi présentée il y a deux jours par le gouvernement québécois. C'est semble-t-il la région de Québec qui aurait fait pencher la balance en faveur du retour au travail.

Quoiqu'il en soit, le bureau de négociations du Syndicat des fonctionnaires doit se réunir au cours des jours qui viennent pour étudier les derniers événements et là aussi, il pourrait y avoir des surprises.

Du côté du Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS), on n'a pu recueillir de réactions au moment d'aller sous presse. Mais là aussi, on peut prévoir qu'on se penchera sérieusement sur la possibilité de contrevenir à la loi 62.

En résumé, la loi spéciale présentée lundi à l'Assemblée nationale par le ministre du Travail Pierre-Marc Johnson interdit le recours à la grève ou au lock-out dans le secteur public, jusqu'au 29 novembre. Sont touchés par cette loi, les membres du Front Commun, les fonctionnaires provinciaux, les membres du COPS ainsi que les infirmières de la FQII et du SPMQ.

D'ici le 21 novembre, le gouvernement devra présenter

devant l'Assemblée nationale ses offres complètes pour tous ses employés syndiqués.

En retour, les organisations syndicales devront soumettre à l'approbation de leurs membres les offres présentées par l'Etat québécois, et cela dans un délai de sept jours.

La loi prévoit également toute une série d'amendes pour les syndiqués qui décideraient de la défier.

Fait à souligner, le gouvernement Lévesque a préféré recourir à une loi spéciale plutôt que de se prévaloir de l'article 99-1 du Code du travail qui stipule que le gouvernement peut tout simplement suspendre le droit de grève pour une période n'excédant pas 30 jours, s'il croit que la santé et la sécurité du public sont menacées par un tel débrayage.

La réplique des milieux syndicaux ne s'est pas fait attendre et tous ont dénoncé le recours à une telle "loi-matraque". Le porte-parole de la CSN dans la région de Saint-Hyacinthe, M. Bill Sunstrum, déclarait pour sa part, qu'en "quinze ans de syndicalisme, il n'avait jamais vu une loi rétrograde comme celle-là, grâce à laquelle le gouvernement s'ingère carrément dans le fonctionnement des syndicats" en forçant les organisations syndicales à consulter leurs membres.

Mais, il semble bien que la loi 62 n'ait pas étouffé le mouvement de mécontentement qui règne chez les syndiqués du secteur public puisque les employés généraux de l'hôpital Honoré-Mercier (CSN) qui s'étaient prononcés la semaine dernière contre la grève générale, ont décidé le lundi 12 novembre, le même jour que l'adoption de la loi, de se rallier à leurs collègues du Front Commun.

À cette occasion, 245 employés généraux de l'hôpital ont voté en

faveur de la proposition de ralliement alors que 188 votaient contre cette idée. Ils suivaient ainsi l'exemple des employés de soutien

du Cégep de Saint-Hyacinthe qui vendredi dernier adoptaient eux aussi une telle proposition de ralliement.



Pour qu'ils se souviennent!

Le 11 novembre permet de se remémorer le souvenir de ceux et celles qui ont sacrifié leur vie depuis le début du siècle dans deux grands conflits mondiaux. Si ce souvenir doit rester vivace dans l'esprit des jeunes c'est pour que jamais, pareille catastrophe ne se produise à nouveau. Les cérémonies protocolaires eurent lieu à Saint-Hyacinthe en présence d'une foule nombreuse et de plusieurs dignitaires.

À lire cette semaine

-Voeux pieux et réalité?

Le mini-sommet sur les céréales vient d'attirer un grand nombre de participants à Saint-Hyacinthe. Mais dans cette concertation, comment faire la différence entre les voeux pieux et la réalité agricole? (page A-5)



-Des précisions supplémentaires au sujet de l'impôt scolaire

Alors que les contribuables viennent de recevoir leur compte annuel de taxes scolaires, il faut bien comprendre qu'il s'agit d'une période de transition et qu'à compter du 1er janvier 1980, les règles du jeu seront modifiées quelque peu. (page A-2)

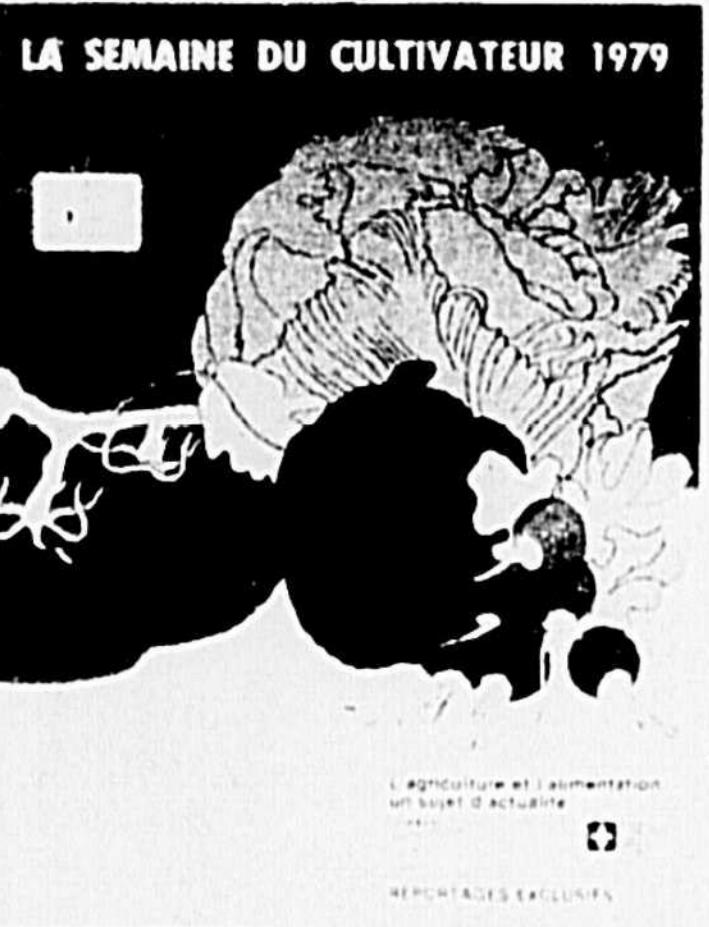
Régionales

-Fête nouvelle des Patriotes

-Décorations pour bravoure

-Autres nouvelles (pages A-6, C-1 à C-4)

Cahier spécial



je raconte NOËL! (voir pages C-4 et C-5)

Impôt scolaire:

Pour éviter toute confusion en période de transition

P.B.
Selon M. R. Leblanc, président de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, des précisions s'imposent au sujet de l'impôt scolaire à la suite de l'article paru en première page du journal, dans la dernière édition.

En tout premier lieu, toutes les informations disponibles à la commission scolaire permettant vraiment de croire que les comptes seraient retardés et c'est une occasion inespérée qui aura permis que le compte de taxe scolaire soit expédié aux contribuables dans la région de Saint-Hyacinthe. Les services d'ordinateur, ralentis par le conflit de travail, auraient permis grâce à la collaboration des cadres d'effectuer une partie du

travail normalement assumé au nom des commissions scolaires et Saint-Hyacinthe aurait été du nombre de celles qui ont pu voir recevoir le service requis pour le traitement de l'impôt scolaire.

En deuxième lieu, les contribuables ne recevront qu'un compte de taxes scolaires pour l'année 1979-80 (du 1er juillet 1979 au 30 juin 1980). Et cela vaut aussi bien pour les taxes générales que pour les taxes spéciales qui sont destinées à défrayer les dépenses qui ne sont pas subventionnées ou "hors normes". Ces deux expressions, mieux acceptées, seraient plus conformes à la réalité et il faudrait reléguer aux oubliettes le terme "inadmissibles" dont la connotation ne plait à personne.

Il importe de savoir que les opérations des commissions scolaires pour le moment, et cela pour la durée de l'année financière, sont financées par des subventions statutaires, des subventions d'équilibre budgétaire, la taxe foncière normalisée et la taxe spéciale. Les subventions, statutaires ou d'équilibre budgétaires, viennent directement du gouvernement. Et dans ce cas comme dans les autres, au moment d'établir les prévisions budgétaires pour l'année scolaire 1979-80, ont été préparées globalement sans faire entrer en ligne de compte la réforme qui doit être en vigueur le 1er janvier 1980.

C'est ainsi par exemple que le taux normalisé de l'impôt scolaire,

par directive du ministère a été fixé à .50 du \$100 d'évaluation pour cette année. Même si, en 1978-79, le taux était de \$1 du \$100 et que, puisqu'à compter du 1er janvier, le champ foncier scolaire sera remis aux municipalités, les administrateurs scolaires n'ont pas prévu de revenus à ce chapitre pour six mois, mais pour une année complète, au taux prévu par le ministère.

La période de transition soulèvera peut-être des querelles de mots et d'interprétation, mais tout cela devrait être rapidement réglé.

Au chapitre des dépenses hors normes, la taxe de .25 du \$100 couvre la période totale de l'année scolaire, c'est-à-dire l'année scolaire complète. Contrairement à ce qui pouvait être interprété différemment dans le premier article, c'est le seul compte que les contribuables recevront et il couvre toute l'année de sorte que c'est à tort qu'on a pu penser que cette taxe spéciale atteindrait .50 du \$100.

Il est vrai que pour 1978-79, elle était de .15 du \$100, ce qui représente quand même une forte augmentation de l'ordre de 66% sur l'année dernière, mais les raisons qui justifient cette hausse ne manquent pas, selon les administrateurs scolaires.

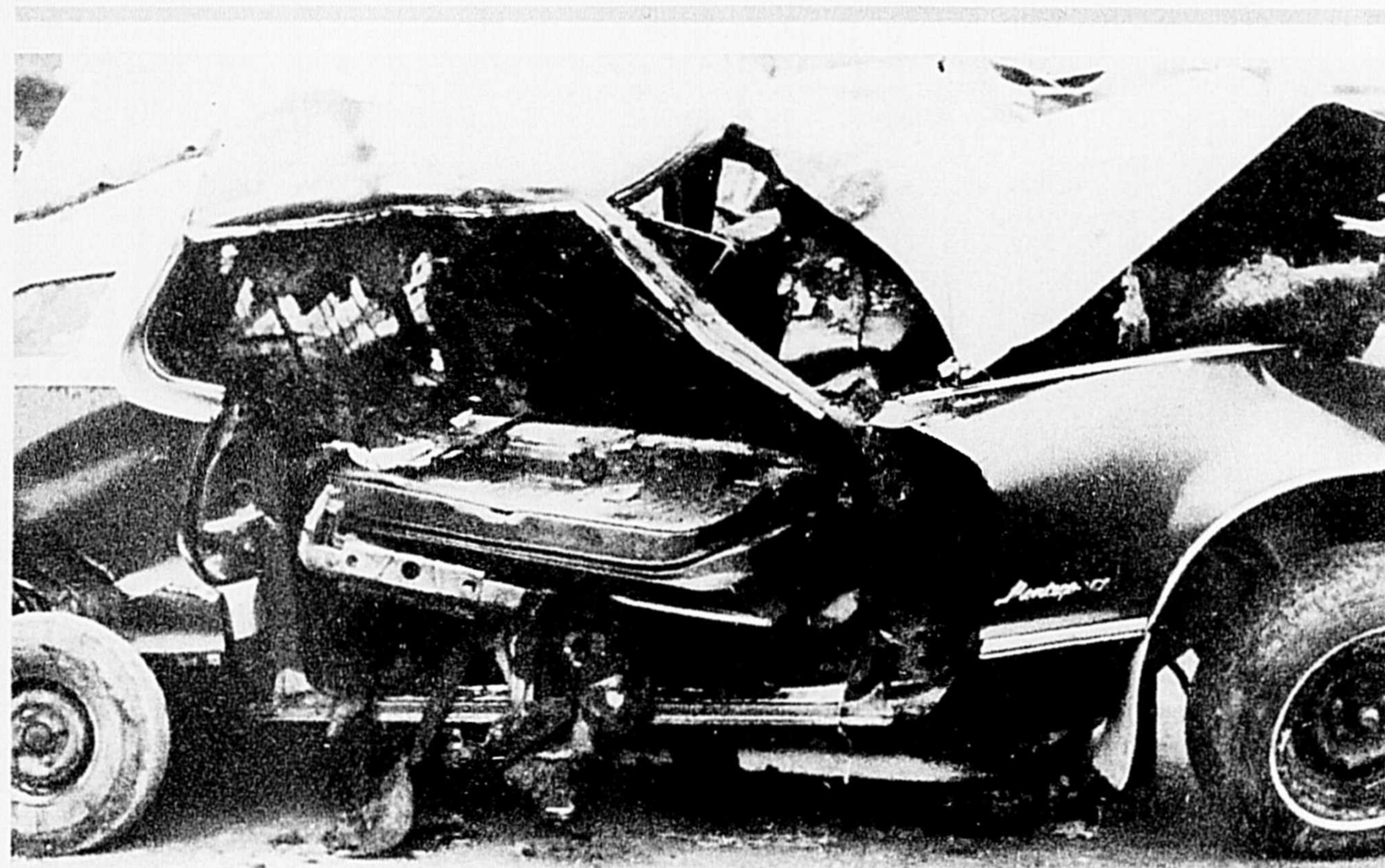
En tout premier lieu, les hausses de dépenses du secteur énergie contribuent pour une large part à ce bond en avant. Et l'huile de chauffage avec des hausses de 30% précède tout les autres. Il est même rendu impossible pour les commissions scolaires d'obtenir un approvisionnement en huile de chauffage qui lui permette, compte tenu des quantités requises, d'avoir un meilleur prix.

La Commission scolaire régionale de l'Yamaska, aux dépenses hors normes de laquelle la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe participe dans un pourcentage de 38%, a demandé plus de revenus pour défrayer les dépenses de personnel autre que les enseignants et les principaux.

Il y a enfin les projets à caractère physique dont une partie seulement est payée par le gouvernement. Certains projets avaient été retardés depuis longtemps et pour éviter la détérioration irréversible de certaines écoles, des travaux devaient être entrepris sans tarder davantage.

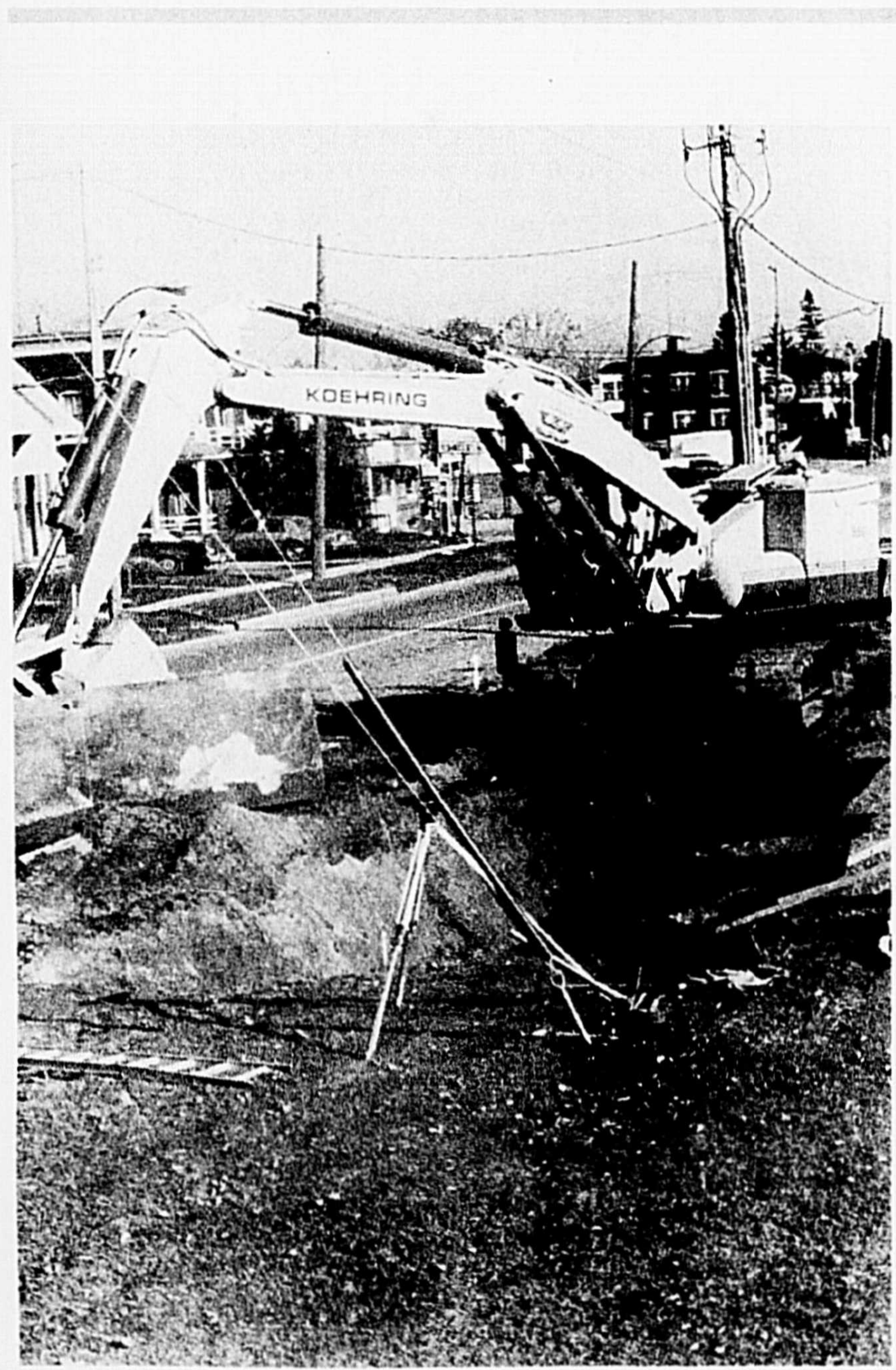
Pour toutes ces raisons, les dépenses "hors normes" ont fait un bond en avant et c'est aux contribuables maintenant d'en acquitter la note.

Après le 1er janvier 1980, le financement des commissions scolaires sera directement lié aux subventions statutaires et d'équilibre budgétaire. Il sera encore possible aussi aux commissions scolaires de percevoir une taxe spéciale basée sur les biens fonciers pour payer la tranche de dépenses qui ne sont pas acceptées dans les subventions ou pour lesquelles, aucune subvention n'est prévue.



Accident mortel à Saint-Hyacinthe

Michel Roy, 26 ans, de Saint-Hyacinthe et Adrien Roy, 64 ans, de Saint-Damase, ont perdu la vie de façon tragique le vendredi 9 novembre, vers 2 heures 58, sur la rue Frontenac, à Saint-Hyacinthe. Le conducteur aurait, dit-on, manqué la courbe qui est située non loin de la rue Dieppe et aurait fauché un poteau de la compagnie Bell Canada. Suite à l'impact, le véhicule aurait parcouru une distance de 100 pieds environ pour ensuite aller percuter un énorme sapin. L'automobile a pris immédiatement en feu. Les policiers, les pompiers ainsi que les ambulanciers furent immédiatement dépêchés sur les lieux mais il n'y avait rien à faire. Les corps des deux victimes étaient calcinés et il a fallu se servir de l'outil Hearst pour les sortir des restes de la voiture. L'accident serait sans doute dû à un excès de vitesse et à la chaussée glissante.



Au travail...

Depuis quelques semaines déjà, les employés de la voirie municipale travaillent sans relâche à la construction d'une nouvelle conduite d'eau maîtresse sur la rue Dessaulles, qui sera reliée à une autre conduite située sur la rue Sicotte. Ses travaux faciliteront davantage la sortie de l'eau de l'aqueduc municipal. On prévoit que ces travaux, une fois complétés, coûteront plus de \$2 millions.

Recrutement à la Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce du district de Saint-Hyacinthe est en pleine expansion mais cela n'empêche pas ses dirigeants de tout mettre en oeuvre pour mener à terme une campagne de recrutement.

Selon un porte-parole de l'organisme, la Chambre compte 208 membres en règle mais entend faire du mois de novembre une période intensive de recrutement.

Les personnes désireuses de joindre les rangs de cet organisme peuvent téléphoner à M. Paul-Emile Ménard, directeur de la B.C.N., rue Girouard, en signalant 773-5037.

ASSURANCES

• AUTO • VIE • INCENDIE • VOL
• RESPONSABILITÉ • CAUTIONNEMENT • DIVERS
• RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL

CONSULTEZ
GAGNON & AUGUSTIN INC.
des courtiers d'assurances d'expérience

**695 ave Sainte-Anne (coin Girouard)
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 5G4**
Tél.: 773-2567 Montréal: 467-5815
N.B. Ouvert également le jeudi soir jusqu'à 20h.30
Louis Augustin, président • Etablie depuis 1944

RUMEURS DE MA VILLE

Faut-il croire que les enfants d'aujourd'hui ont toutes les raisons du monde pour être plus fatigués que nous ne l'étions à cet âge? Il semble en tout cas que les forces leur manquent même lorsqu'il s'agit d'attendre l'autobus scolaire puisque certains vont jusqu'à se coucher sur le trottoir tenant fermement d'une main, leur sac d'écolier et de l'autre, leur boîte à lunch. Peut-être s'agissait-il simplement d'un jeu qui nous est inconnu ou d'une manifestation pour protester contre un réveil trop brutal...

Il en coûte désormais 50¢ pour un passage régulier dans un autobus de la compagnie de transports Maskoutaine. Pour un tour de ville qui n'est pourtant pas bien long, on doit déboursier beaucoup plus que les Montréalais qui peuvent parcourir plusieurs milles, toujours avec le même billet. Serions-nous de ceux qui font mentir le cliché qui dit "Plus les gens les prennent, plus ils prennent de gens" puisqu'il est arrivé durant l'été que ce service soit interrompu sans que personne ne s'en préoccupe vraiment.

La rumeur voulant que l'Assemblée nationale du Québec trouve d'ici peu de temps refuge à Saint-Hyacinthe prend de plus en plus d'ampleur. Au cours de la semaine dernière, on retrouvait en territoire maskoutain les ministres Jean Garon et Bernard Landry et n'eût été d'un important Conseil des ministres tenu jeudi dernier, on aurait pu entrevoir MM. Jacques Parizeau et Pierre-Marc Johnson. Comme pour ajouter du poids à cette rumeur très "sérieuse", on attend la visite de M. Rodrigue Biron, mercredi, et de M. Bernard Landry, le lendemain. Pensez-y un peu, ne serait-il pas plus pratique que l'Assemblée nationale s'établisse à Saint-Hyacinthe? A quand une pétition demandant ce transfert?

Parlant du ministre Johnson, il a raté une belle occasion de se faire de nouveaux amis en ne se présentant pas au débat tenu jeudi dernier au Cégep de Saint-Hyacinthe sur les relations de

travail. Raison de cette absence remarquée, le ministre était retenu à Québec par une réunion du Conseil des ministres qui tentait de trouver une solution à la menace de grève du Front Commun. Raison tout à fait valable à première vue, mais certains se demandaient sérieusement comment il se faisait que son collègue Landry qui est tout de même un ministre important du gouvernement Lévesque ait pu se rendre, lui, à Saint-Hyacinthe.

Un autre qui a relevé considérablement sa cote de popularité dans la région, c'est l'ancien premier ministre du Québec, Robert Bourassa, qui a honoré ses engagements au Cégep. Oubliant ses attaches partisans, M. Bourassa a fait preuve d'une honnêteté rare en reconnaissant que le gouvernement péquiste avait adopté des législations fort valables depuis son accession au pouvoir. Beaucoup plus humain qu'on ne le croit généralement, l'ex-premier ministre a reçu un accueil fort sympathique des étudiants qui semblaient étonnés de sa modestie et de son honnêteté. M. Bourassa dont les démêlés avec les milieux intellectuels ou progressistes étaient bien connus lors de son passage au gouvernement, a même réussi à "séduire" certains professeurs. Comme quoi, l'expérience politique ça peut toujours servir!

Et pour prouver que Dame Rumeur n'est pas toujours négative, malgré ce que racontent certaines mauvaises langues, elle désire adresser de sincères félicitations aux professeurs du département de sciences humaines du Cégep qui une fois de plus ont organisé une semaine passionnante sur les relations de travail au Québec. Seul point noir dans toute cette semaine, le débat avorté de jeudi dernier, et là on ne peut lancer la pierre aux professeurs si M. Johnson avait d'autres engagements. Petite primeur, en terminant, le département de sciences humaines prépare maintenant deux journées de débat sur les Amérindiens. De plus amples détails, bientôt.

**Résultats des lotos
MINI-LOTO
Tirage 932
9 novembre 1979**

310208 gagne \$50,000

**LOTTO-PERFECTA
14-22-27-28-31-32. Le numéro complémentaire est 11.**

Tous les billets gagnants de \$250. et \$50.

**de la Mini
sont encaissables à toute
succursale de la BCN**

Numéro complet
gagne \$50,000
Les cinq derniers
chiffres gagnent 5,000
Les quatre derniers
chiffres gagnent \$250
Les trois derniers
chiffres gagnent \$50
Les deux derniers
chiffres gagnent \$5

Le Père Noël arrive avec la neige!

Les petits enfants qui veulent parler au Père Noël ont tout simplement à découper le coupon de participation qui paraît dans l'annonce de la Plaza Maskoutaine cette semaine dans le cahier de la semaine du Cultivateur et par la suite dans votre journal Le Courrier

Faites parvenir vos lettres au poste de radio CKBS

Les membres de la Plaza Maskoutaine ont décoré leur vitrine et ont assumé les frais de la décoration des rues du centre-ville pour le temps des fêtes. Comme dans le bon vieux temps, on y découvre une ambiance des fêtes typiques aux gens de par chez nous.

**N'oubliez pas
Samedis:
1er décembre
8 décembre
15 décembre**

Le Père Noël sera dans sa maison avec la Fée des étoiles et un bouffon, au coeur de la Plaza, au marché centre, de 10 heures à midi et de 13 hres à 16 hres.

Dr. Marc Cusson

OPTOMÉTRISTE
EXAMEN DE LA VUE
VERRES DE CONTACT1530, rue des Cascades
Saint-Hyacinthe
Tél.: 773-8118

La route a fait 872 victimes dans la région de Saint-Hyacinthe en 1978

Alerte! Les accidents de la route ont pris l'allure d'un véritable fléau dans la région de Saint-Hyacinthe en 1978 alors qu'on y a dénombré pas moins de 4.270 accidents qui ont entraîné la mort de 38 personnes et occasionné des blessures à 834 autres.

Tel est le triste bilan rendu public, la semaine dernière, par Mme Monique Vézina-Parent, vice-présidente du conseil d'administration de la Régie de l'assurance-automobile du Québec, qui en compagnie de M. François Laurier, agent d'information de la Régie, est venue rappeler aux Maskoutains qu'ils avaient fait "leur part" en 1978 dans la sinistre hécatombe des accidents de la route au Québec.

Comme si ces premiers chiffres n'étaient pas assez inquiétants, Mme Vézina-Parent ajoutait que l'an dernier, on avait relevé dans la "paisible" région de Saint-Hyacinthe plus de 165 délits de fuite et 463 cas de conduite avec facultés affaiblies, et cela uniquement au chapitre des infractions au Code criminel.

Quant aux infractions au Code de la route, 13.639 contraventions

ont été dressées en 1978, soit pour des délits de fuite, conduite imprudente, vitesse excessive...

Et pour ceux qui hausseraient encore les épaules devant ces chiffres tout bonnement catastrophiques, notons que la région de Saint-Hyacinthe dépasse largement l'ensemble du Québec pour ce qui est du nombre de personnes tuées dans des accidents de la route, par 10.000 habitants.

Tandis que la moyenne générale du Québec s'établit à 2,8 personnes tuées par 10.000 habitants, la région de Saint-Hyacinthe compte pour sa part 3,9 personnes tuées par 10.000 habitants.

Enfin, si vous n'êtes toujours pas convaincu que les accidents de la route constituent une véritable tragédie au Québec, sachez que 1.765 personnes ont trouvé la mort et quelque 52.000 autres ont subi des blessures en 1978 sur les routes de la belle province.

Poursuivant la mission qu'elle s'est donnée récemment d'ouvrir les yeux des Québécois sur la tragique "épidémie" que représentent les accidents de la route, la Régie de l'assurance-automobile a décidé de dresser des statistiques régionales

question de montrer clairement aux gens la réalité qui les entoure.

Mais en plus de la population, la Régie espère convaincre ainsi les autorités locales et les forces policières de la région à faire de la sécurité routière une de leurs priorités, au même titre que le développement industriel ou l'habitation.

"Notre rôle, c'est d'alerter la population, avoue Mme Vézina-Parent, mais c'est aussi d'amorcer la réflexion chez les gens du gouvernement pour qu'ils s'occupent du problème. Nous, on fait de la sensibilisation, c'est au gouvernement à faire du curatif".

Et pour ceux qui douteraient encore de l'urgence de trouver des solutions, la Régie rappelle que les coûts économiques des accidents de la route au Québec dépassent le milliard de dollars, à chaque année.

Raison de plus pour le gouvernement et pour chaque contribuable québécois de faire sa part pour que cesse cette hécatombe. Ce n'est pas une simple campagne de publicité, si tonitruante soit-elle (Alerte!) qui règlera le problème.

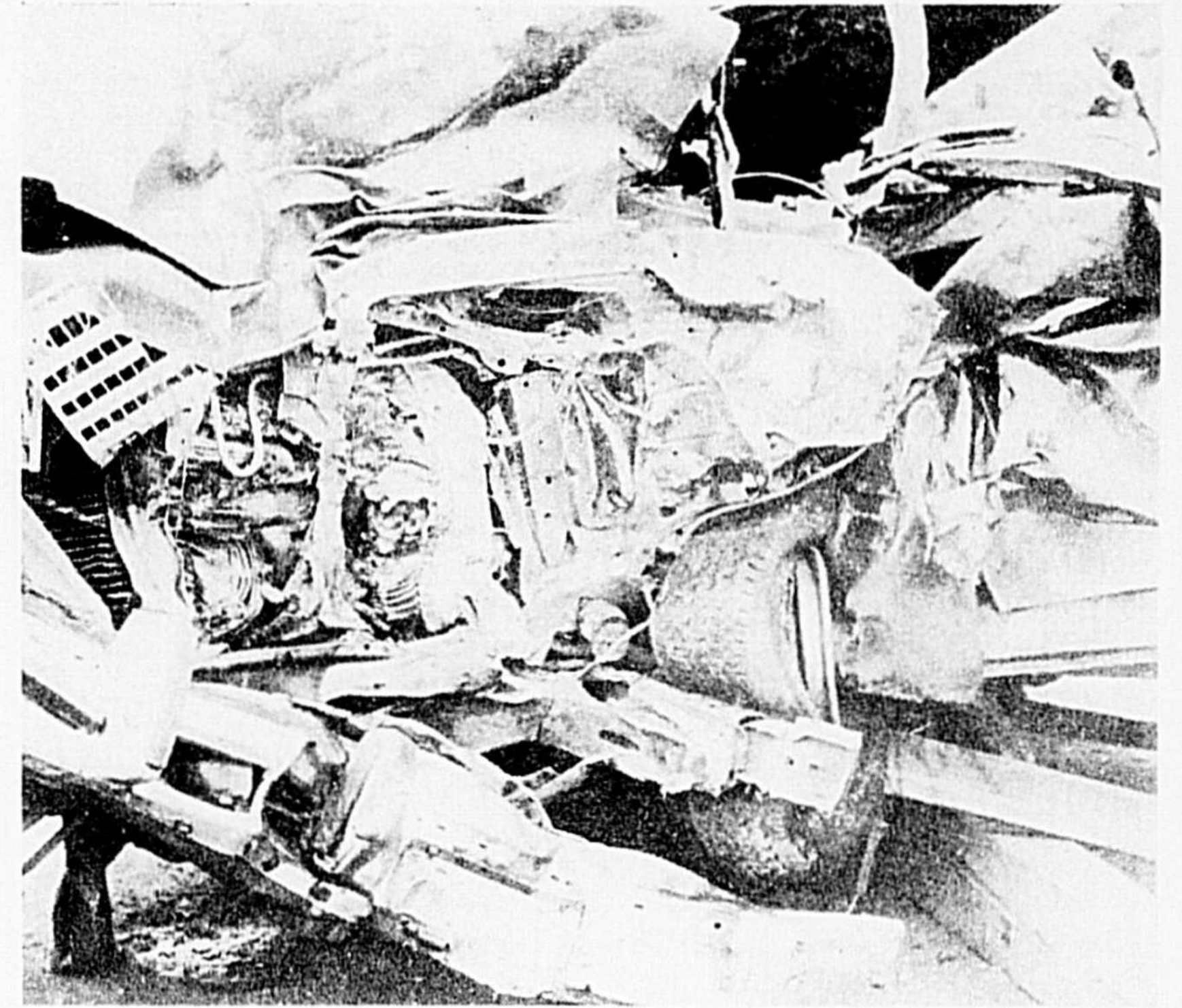
Tous doivent prendre conscience de l'ampleur et de la gravité du

problème, soulignent les porte-parole de la Régie, d'autant plus qu'une étude des six premiers mois de 1979 indiquent une tendance à la hausse de 11% par rapport aux accidents enregistrés l'an dernier.

Conséquence presque inévitable de cette augmentation, la Régie de l'assurance-automobile pourrait bien hausser de 20% ses tarifs pour l'exercice financier 1981-82, après avoir maintenu durant trois ans la cotisation de \$85 pour un véhicule de promenade.

D'ici là toutefois, la Régie entend bien continuer à se battre pour amener les Québécois à prendre conscience du terrible fléau que constituent les accidents de la route. D'ailleurs, elle invite tous les organismes gouvernementaux, publics et privés à participer à un symposium sur la gestion de la sécurité routière qui aura lieu les 18, 19 et 20 novembre prochains, à Montréal.

À la Régie, on espère ainsi pouvoir définir le type de gestion que devrait donner le Québec en matière de prévention routière, "pour avoir enfin prise sur ce problème qui menace très sérieusement le devenir de notre collectivité".



Au cours de l'an dernier, il s'est produit pas moins de 4.270 accidents de la route dans la région de Saint-Hyacinthe, lesquels ont entraîné la mort de 38 personnes et causé des blessures à 834 autres. Devant ce triste bilan, on comprend aisément pourquoi la Régie de l'assurance-automobile du Québec pousse de grands cris d'alerte.

Six individus arrêtés par la Sûreté municipale

par L.L.

Quelque 57 vols par effraction ont été éclaircis récemment suite à l'arrestation de six individus. Trois d'entre eux sont des mineurs et seront sous la protection du directeur de la Protection de la Jeunesse. En effet, ces 57 vols survenus depuis le début de l'année sur un grand total de 450 ont été élucidés par les agents de la Sûreté municipale de Saint-Hyacinthe. Les six suspects auraient volé pour plus de \$13.000 en argent et pour près de \$15.000 en biens de toutes sortes.

Dans la nuit de vendredi à samedi, dernier, soit le 10

novembre, un agent de la Sûreté municipale de Saint-Hyacinthe, l'agent Léon Bazinet, a été blessé grièvement à la suite d'un accident automobile. L'incident serait survenu alors que deux agents se rendaient sur les lieux d'un accident. L'agent Bazinet qui n'était pas au volant, a immédiatement couru vers les lieux de l'accident et a été frappé par un véhicule-automobile. La chaussée glissante et la mauvaise température seraient la cause de cet accident. L'agent Bazinet repose présentement à l'Hôpital Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe suite à une fracture de la clavicule et à de nombreuses contusions.



Le ministre d'état au Développement économique, M. Bernard Landry, sera le conférencier dans le cadre du prochain souper-causerie de la Chambre de Commerce du district de Saint-Hyacinthe, le jeudi 15 novembre, à compter de 18 heures, au Cégep de Saint-Hyacinthe. Le ministre Landry abordera l'importante question de "l'avenir économique du Québec". Un cocktail aura lieu à 18 heures, suivi du souper à 19 heures et de la conférence à 20 heures.



M. Rodrigue Biron, député de Lotbinière à l'Assemblée nationale et chef de l'Union nationale, participera à une soirée d'information mercredi soir 14 novembre, à 20 heures, à la salle Châtelaine, située au 850 de la rue Coulonges, à Douville.

À cette occasion M. Biron expliquera le point de vue des membres de l'exécutif et du caucus de l'Union Nationale concernant le regroupement des forces conservatrices et de droite du Québec, et répondra aux questions qui lui seront posées.

Le député du comté à l'Assemblée nationale, M. Fabien Cordeau, assistera également à cette réunion où sont invités tous les militants de l'Union Nationale et tous ceux et celles que la politique provinciale intéresse.

Hydro-Québec

Grève générale lundi prochain

Par Alain Rodier

Après les membres du Front Commun, les infirmières et les fonctionnaires, c'est maintenant au tour des syndiqués de l'Hydro-Québec à entrer dans la ronde des débrayages.

Et à moins d'un changement de dernière heure, les quelque 12.000 employés syndiqués de l'Hydro observeront une journée de débrayage, le lundi 19 novembre prochain, laquelle devrait être suivie de grèves tournantes au cours des prochaines semaines.

La convention collective des employés de bureau, des techniciens et des employés de métiers de l'Hydro-Québec est

échue depuis le 31 décembre 1978. Insatisfaits de l'allure des négociations pour le renouvellement de leur contrat de travail, les syndiqués se sont prononcés au cours du mois d'octobre pour le rejet des offres patronales et le recours aux moyens de pression.

Les syndiqués qui ont participé aux assemblées de votation tenues dans les diverses régions de la province entre le 9 et le 31 octobre ont décidé à plus de 77% de recourir à la grève. Près de 90% des techniciens consultés ont voté en ce sens alors que le pourcentage atteignait 75,7% chez les employés de métiers et 75% chez les

employés de bureau.

Les négociations entreprises il y a plus de 16 mois achoppent entre autres, sur la question de la santé et sécurité au travail, sur la semaine de travail, sur les contrats à forfait et sur la question salariale, bien sûr.

Sur ce dernier point, le Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) qui regroupe les syndiqués de l'Hydro-Québec, déclare que les offres patronales représentent pour les trois prochaines années, une perte de salaire de 7% pour les employés de métiers, de 10% pour les employés de bureau et de 13% pour les techniciens.

De leur côté, les syndiqués

demandent une convention d'une durée de deux ans comprenant une augmentation salariale de 8% pour la première année et de 10% pour la seconde année du contrat de travail, en plus d'une clause d'indexation.

Dans la région de Saint-Hyacinthe, l'Hydro-Québec compte quelque 260 employés syndiqués qui devraient débrayer eux aussi, lundi prochain. Mais au service des relations publiques de l'Hydro, on nous a assuré que des services essentiels étaient prévus pour ce débrayage et qu'il ne devrait donc pas y avoir de problème majeur lors de cette première journée de grève générale.

Motel St-Hyacinthe
RESTAURANT

l'endroit tout indiqué pour les repas d'affaires
les tête-à-tête tranquilles ou les repas entre amis

tous les jours **\$325** repas complet
menu table d'hôte à partir de

Steaks fruits de mer, fondues
Heures d'affaires: 7.00 a.m. à 1.00 a.m.
les samedis: 7.00 a.m. à 3.00 a.m.
Grand stationnement

4825 boulevard Laurier Réservations: 773-2538

NOUS POUVONS VOUS OFFRIR

Obligations d'épargne du Canada	12%	et	10¹/₂%	
Obligations de municipalités	12%	et	12¹/₂%	
Certificats placement garantis	11⁷/₈%	à	13¹/₂%	

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements

RENÉ DESJARDINS
Hélène Viens
Laurent Sicotte Gilles Manseau
1600 Boul. Girouard Saint-Hyacinthe Tél.: 774-5316-17
représentants
Grenier, Ruel et Cie Inc. fondée en 1946

éditorial

Une loi indispensable mais...

Comme il arrive souvent dans la réalité de tous les jours, l'actualité oblige à mettre de côté, au moins pour cette semaine, la poursuite de l'étude du Livre blanc publié il y a quelques jours par le gouvernement du Québec pour aborder le projet de loi 62 visant à éviter, temporairement, une confrontation entre celui-ci et les employés des secteurs public et para-public.

Le gouvernement devait-il agir de la sorte?

L'opinion générale émise dans divers milieux, à l'exception bien sûr des syndicats concernés, semble être d'accord avec cette décision.

C'est qu'une véritable épreuve de force se préparait entre l'état-employeur et ses centaines de milliers d'employés. Pour éviter que le chaos ne se propage davantage à tout le territoire, le gouvernement a décidé de présenter une loi spéciale qui retarde en fait l'utilisation du droit de grève.

Ironie du sort, ce sont ceux-là même qui s'opposaient avec la dernière énergie, il n'y a pas si longtemps encore, à l'utilisation de mesures aussi graves qui en sont aujourd'hui les artisans.

Qu'on le veuille ou non, la nécessité

d'une législation spéciale pour amener les parties syndicales à une certaine pondération soulève tout le débat de fond sur le droit de grève dans le secteur public et para-public.

De plus en plus de gens estiment que le législateur devrait trouver un autre moyen de négociation pour les travailleurs de l'état mais rien à ce jour ne semble avoir satisfait les attentes minimales de part et d'autre.

Aujourd'hui, le gouvernement décide d'agir parce que, selon lui, la discussion se poursuit et que l'utilisation de la grève ne se justifie pas. Il ose même aller plus loin en parlant de temps à autre de la disproportion entre les moyens mis en action et les points encore en litige.

Si pour le moment, cette volonté gouvernementale rencontre l'adhésion de la majorité, elle n'en soulève pas moins quelques interrogations.

En premier lieu, la reconnaissance du droit de grève dans l'économie des relations de travail peut difficilement être conciliée avec cette façon de procéder qui enlève dans le cas présent la décision ultime des mains des employés pour la transférer dans celles de l'état.

Si le gouvernement déclare d'une

part que les négociations progressent, d'autre part les syndicats clament que rien ne va plus et que les offres sont inacceptables. Pour y voir clair, au moins un peu, un Conseil d'information sur les négociations a été mis sur pied mais après un premier rapport qui ne touchait pas le cœur du problème et surtout n'établissait pas l'état réel de la négociation entre les parties, il est resté muet de sorte qu'il n'est pas facile de faire la part des choses. Cela est d'autant plus important que ce progrès "anticipé" est l'un des motifs fondamentaux du projet de loi 62!

En deuxième lieu, il n'y avait pas besoin d'une loi spéciale pour obtenir le report du débrayage, l'article 99L du Code du travail donnant au conseil des ministres un pouvoir de suspension du droit n'excédant pas trente jours.

Peut-être qu'en agissant par le biais de l'Assemblée nationale, et avec le support de l'opposition, le gouvernement ne désire pas porter seul le fardeau de cette loi, qui sait?

En troisième lieu, ce recours à une loi spéciale aura permis au gouvernement d'inscrire plus que la suspension du droit de grève. Pour sûr, il n'y a pas d'amendes et de peines de prison qui viennent compléter cette pièce

législative; mais il y a quelque chose de nouveau qui pourrait avoir des conséquences à moyen et à long terme fort importantes.

Il s'agit de l'obligation faite aux syndicats de présenter les offres patronales pour approbation ou rejet au scrutin secret par tous les syndiqués concernés.

Cette action attaque directement l'action syndicale et pour rester dans la même logique, il faudra étudier cette question aussi avant longtemps.

Pour ces raisons majeures et pour plusieurs autres, l'action jugée indispensable du gouvernement pourra remédier à court terme à la situation si tous les syndiqués acceptent l'autorité de l'Assemblée nationale comme il faut le souhaiter.

Mais elle soulève d'autres points d'interrogation qui devraient pouvoir être scrutés en profondeur lorsque la crise sera solutionnée pour éviter si possible le recours à des mesures aussi exceptionnelles comme panacée à l'avenir.

Mais il semble que là aussi, plus ça change, plus c'est pareil!

Pierre Bornais

COMMENTAIRES

Sauvons notre peau!

Les messages publicitaires intenses de la Régie de l'assurance-automobile du Québec ont été des coups d'épée dans l'eau si on en juge par les statistiques des divers détachements policiers de la province. En effet, le nombre d'accidents sur les routes est sans cesse croissant.

Dans la seule région de Saint-Hyacinthe, rares sont les semaines où l'on annonce pas un accident mortel ou même deux. Durant l'année qui vient de s'écouler, on a enregistré trente-huit pertes de vie à cause d'acrochages sur les routes...

Les policiers de la Sûreté du Québec, détachement de Saint-Hyacinthe, lancent périodiquement l'Opération Radar afin de contrôler la vitesse sur les routes. Seulement, malgré les billets de contravention distribués

en grand nombre et les points de démerite enregistrés sur la fiche de chaque conducteur, les accidents ne cessent d'augmenter ainsi que les pertes de vie. Il semble que les Québécois et principalement les Maskoutains ne se soucient guère de ces recommandations et ne craignent pas de mourir ou de rester infirmes pour le reste de leur vie.

Plus de 90% des accidents routiers ont pour cause l'erreur humaine alors que le 10% qui demeure, incombe à des circonstances incontrôlables. Si les automobilistes prenaient conscience de cette réalité et étaient plus prudents, le taux d'accidents irait en diminuant. Mais il n'en est pas ainsi, hélas!

Jusqu'à maintenant,

aucun message publicitaire, aucune recommandation n'a eu de bonnes répercussions sur la conduite automobile des Québécois. On ne sait vraiment pas ce qui pourrait faire changer le cours des choses sinon la mort d'un proche parent dans un accident de la circulation et encore...

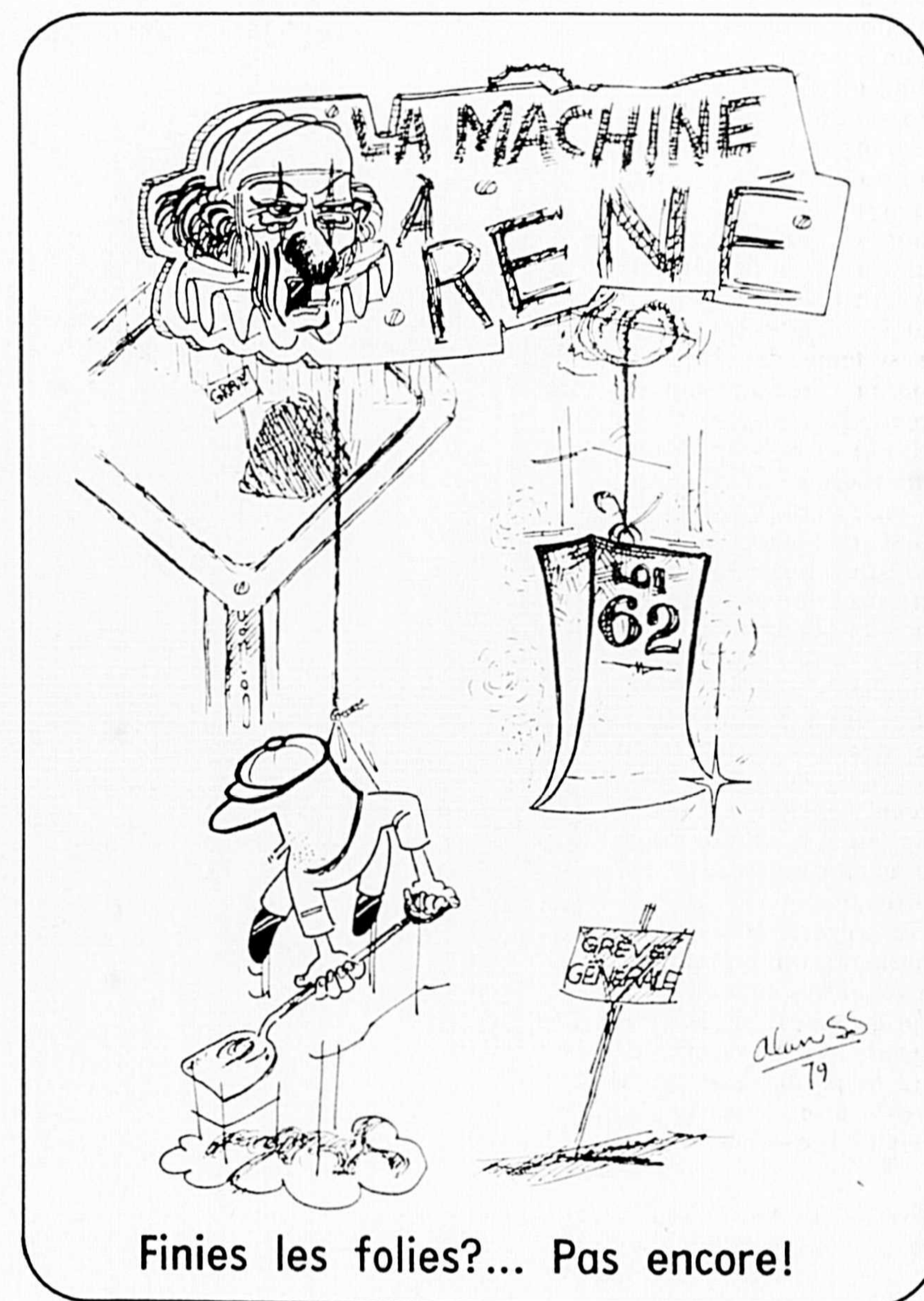
Ce problème du non-respect des règlements de la circulation doit être solutionné à tout prix. Il est possible que la visite périodique de certains policiers dans les écoles donne de bons résultats mais ce n'est pas l'année prochaine que les statistiques indiqueront une baisse du nombre d'accidents sur les routes. En effet, ce travail en vaut peut-être la chandelle mais il faudra attendre quelques années pour en comprendre toute la

portée sociale.

De nombreuses écoles de conduite automobile axent leurs cours sur la prévention des accidents; on essaie d'inculquer à l'étudiant la prudence sur les routes et surtout le fait qu'il n'est pas seul à conduire et que les autres peuvent être une source d'accidents. La conduite automobile par anticipation devrait être l'affaire de tous mais il n'en est rien!

Que peut-on faire dans l'immédiat pour arrêter ce massacre? Laisser de côté ce système de transport ou bien faire comme l'autruche... Chose certaine, si le taux d'accidents mortels ne cesse de croître d'année en année, nous nous retrouverons, nous les Québécois, avec ce triste championnat qui plane sur nos têtes!

Louise Lamothe



Finies les folies?... Pas encore!

Le Club Maska aura des délégués au congrès de la Fédération

P.B.

MM. Léon Marchesseault et Noël Laurin, deux ex-présidents de la Fédération québécoise de la faune, représenteront la région maskoutaine, et plus précisément le Club de chasse et pêche Maska, à un important congrès de la Fédération québécoise de la faune qui aura lieu du 16 au 18 novembre, à l'hôtel La Cité, de Montréal.

Crée il y a une quarantaine

d'années dans le but de favoriser la fondation, l'organisation et l'affiliation d'associations de chasse et de pêche vouées à la conservation de la faune et des autres richesses naturelles renouvelables du Québec, elle regroupe près de 100.000 personnes dans plus de 220 associations, sociétés et clubs.

Pour atteindre ces objectifs, la Fédération favorise l'éducation de ses membres en particulier et du

public en général, en leur faisant prendre conscience de l'importance de la conservation de la faune et de son milieu par le biais de ses associations affiliées. Par ailleurs, la Fédération fait les représentations nécessaires auprès des autorités gouvernementales concernées, à la suite de la tenue de congrès régionaux et d'un congrès provincial en vue de promouvoir l'établissement de programmes de recherches, de

conservation et d'aménagement des richesses fauniques.

Pour sensibiliser davantage les pêcheurs et chasseurs sportifs et pour informer les ministères concernés de certains problèmes particuliers, plusieurs comités notamment ceux portant sur l'orignal, le chevreuil, le petit gibier, la sauvagine et la pêche sportive sont actifs pendant toute l'année.

Enfin, elle collabore et participe

à la tenue des cours de sécurité dans le maniement des armes à feu. (PESMAF), instaurés par le ministère du Tourisme Chasse et Pêche dans le but de prévenir les accidents de chasse.

Les congrès passés ont grandi en popularité parallèlement aux événements qui ont perturbés ou agrémentés les activités des chasseurs et pêcheurs québécois. Le programme de cette année

saura intéresser au plus haut point les adeptes de ces sports: telles que:

Les enquêtes, sur la situation du chevreuil au Québec; sur les méthodes de chasse au caribou; la nouvelle réglementation pour la chasse à l'orignal et à l'ours. Des ateliers: l'accessibilité pour tous à la ressource Faune; le rôle éducatif de la Fédération; son avenir; son orientation; ses structures. Rapport du programme PESMAF.

le courrier
DE SAINT-HYACINTHE

FONDÉ EN 1853

Hébdomadaire, le seul journal imprimé et publié à Saint-Hyacinthe le mercredi matin de chaque semaine par La Cie d'Imprimerie et de Comptabilité de Saint-Hyacinthe Ltée, sise au 655 de la rue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe, C.P. 340. J25 5G4



Dépôt légal:
Bibliothèque
nationale
du Québec
(c) 239971

Abonnement: Camelot: .40¢ la semaine - \$20.00 par année.

Poste: Au Canada \$18.60 par année
aux États-Unis \$30.00 par année

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 0418

Toute reproduction des annonces ou informations est interdite.

Président: Denis Chartier
Directeur et rédacteur en chef: Pierre Bornais

Journalistes: Marielle Raïche, Louise Lamothe, Alain Rodier
J. Marie Fontaine (sport), Louis Norris (sp. sports)

Collaborateurs: Juliette Lasonde (recettes)
Gabriel Meunier (Acton Vale)
Anida-D. Paquette Saint-Césaire (469-2841)
Rougemont - Marieville

Photographe: Raymond Bélanger
Directeur de la publicité: Gérard Côté
Publicitaires: Réal Brodeur, Paul Paradis, Norbert St-Martin
Maquettiste: Guillaume Bédard
Directeur du tirage: Luc Sylvestre

N.D.L.R.:

Le Courrier publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs sur des sujets d'intérêt général, en accordant cependant une attention spéciale aux questions locales et régionales. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit aussi donner les informations relatives à son nom au complet, adresse et numéro de téléphone afin de faciliter toute communication si nécessaire. Le Courrier se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Faire parvenir toute correspondance à: Lettres ouvertes, C.P. 340, Saint-Hyacinthe, J25 5G4.

Conférence sur l'industrie céréalière

Plus que des vœux pieux?!

par Marielle Raiche-Lefebvre

Lors de la conférence socio-économique sur l'industrie céréalière qui s'est tenue les 8 et 9 novembre, à Saint-Hyacinthe, les nombreux intervenants des différents secteurs, s'ils n'ont pas partagé le même enthousiasme que le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec, ont du moins manifesté leur désir de collaborer à la mise en place de mécanismes qui favoriseraient l'industrie céréalière du Québec.

Une chose demeure certaine, tant du côté de l'Union des producteurs agricoles que de celui de la Coopérative Fédérée de Québec, on s'est dit fort heureux de la tenue d'une pareille conférence qui se veut avant tout "consultation". Quant au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec, M. Jean Garon, il envisage avec beaucoup d'optimisme les possibilités d'en arriver rapidement à un degré élevé d'autoapprovisionnement et d'autosuffisance en grains, au Québec.

Les nombreuses interventions qui ont eu cours durant ces deux journées, même si elles n'ont pas réussi à cerner tous les aspects de l'industrie céréalière, ont quand même permis de faire ressortir les préoccupations inhérentes à certains secteurs d'activités.

Le ministre Garon a, en quelque sorte, annoncé la création de la Régie des grains, prévue en 1980. Il semble en effet qu'un programme de classification uniforme des grains s'impose non seulement au Québec mais aussi pour les grains qui viennent de l'Ontario. Du côté des intervenants, on a parlé à maintes reprises de ce système de classification en prenant soin de préciser qu'il devra être adapté aux conditions climatiques du Québec. D'autre part, plusieurs ont aussi manifesté le désir "presque urgent", selon certains intervenants, d'intensifier la recherche en ce qui a trait aux variétés céréalières plus hâtives et en ce qui a trait au potentiel des sols céréaliers au Québec. Dans ce secteur précis, le gouvernement jouera-t-il le rôle de coordonnateur ou sera-t-il seul partenaire?!

En regard avec le financement, on a demandé, entre autres, une législation au niveau de la location de sols de façon à ce que le producteur puisse avoir une sécurité de revenu. Bien que le gou-

vernement par le biais de l'Office du crédit agricole et les institutions financières accordent déjà leurs services aux producteurs, il a été suggéré que les investissements soient répartis à plus long terme.

Le ministre Garon, en rapport avec les centres d'entreposage, a précisé qu'on devra répartir ces centres le mieux possible en tenant compte, bien sûr, de la production régionale. Quant à l'aide possible à apporter pour des fins d'entreposage

dans les fermes spécialisées, le ministre Garon a été fort peu explicite sur ce point. Il a cependant annoncé la tenue d'une rencontre qui réunirait les principaux intervenants susceptibles de se pencher sur cette question bien précise.

La Corporation professionnelle des diététistes du Québec a, pour sa part, souhaité l'intensification d'information afin de produire un pain plus nutritif. La responsabilité

en incomberait alors à la corporation elle-même en collaboration avec le Conseil des Boulangeries du Québec, avec l'aide du gouvernement. Dans le même ordre d'idées, on a soulevé une question pertinente à savoir si les moutures sont prêtes à employer le blé du Québec dans la fabrication du pain. Une réponse affirmative ne s'est pas faite attendre. Enfin, plusieurs ont souhaité que les industries de transformation se développent au Québec.

Lors de cette conférence socio-économique sur l'industrie céréalière, on a, certes, reconnu le potentiel important du Québec dans le domaine de la production céréalière et ce, malgré les contraintes climatiques.

Si certains intervenants se sont dits satisfaits du déroulement de cette rencontre, d'autres en sont sortis un peu plus amers, convaincus que les jeux étaient faits depuis déjà fort longtemps.



Lors de la première journée de la conférence socio-économique sur l'industrie céréalière, les principaux intervenants représentant différentes corporations, associations et fédérations ont pu exposer clairement les motifs qui les ont incités à participer à cette rencontre.



Une promotion bien méritée

L'adjudant-chef A. Audet, a reçu le samedi 10 novembre, à l'arsenal de Saint-Hyacinthe, son brevet adjudant-chef. On l'aperçoit entre le lieutenant colonel G.G. Petit, commandant du détachement de Saint-Hyacinthe et le major L. Cava, qui a reçu récemment la décoration des Forces Armées Canadiennes et le caporal P. Carpentier.

Un cours sur les PME

La chambre de Commerce de Saint-Hyacinthe invite les propriétaires, dirigeants d'entreprise ou ceux qui prévoient lancer une entreprise bientôt, à s'inscrire au Cégep, pour une session de cours sur

les petites et moyennes entreprises.

Ces cours débuteront en février et seront donnés en soirée. Il y sera question du lancement d'une entreprise, comptabilité, tenue de livre, administration,

droit des affaires, marketing et relations de travail.

Tous les intéressés peuvent déjà communiquer au cégep de Saint-Hyacinthe à 773-6800, pour les cours sur les P.M.E.

La Société du Cancer choisit son Conseil

Réunie en assemblée générale, la Société canadienne du Cancer, section Saint-Hyacinthe, Bagot et Rouville, a choisi son nouvel exécutif pour l'année 1979-1980.

Mme Clarisse Borduas, est reportée à la présidence de la section. M. Lucien Pilon est élu à la présidence de la campagne de souscription, en remplacement de M. Denis Pineault; M. Raoul Bergeron (Saint-Hyacinthe), Mme Gabrielle Vertefeuille (Bagot) et Mme Monique Poisson (Rouville), sont portés à la vice-présidence de leur comité respectif; M. Marcel Tourigny, à la trésorerie; et Mme Hélène Pinard, au poste de secrétaire.

Mme Catherine Perreault est réélue à la présidence du comité du bien-être, le docteur Roméo Germain, au comité médical, Mme Jeannine Cusson, au comité d'éducation, et M. Vianney Thèberge, au comité de publicité.

Au poste de directeurs: Mme Madeleine Cadieux, Mme Denise Landry, Mme Yvette Lapierre, Mme Suzanne Phénix, Mme Lucienne

Saint-Georges, M. Daniel Lanetil, M. Charles Couture, M. Denis Massie et M. Guy Paquette.

Au nombre des membres honoraires, mentionnons M. Ernest Benoit, M. Alphonse Deschênes, M. Léopold Labrèche, M. Armand Mau et Mlle Françoise Jetté.

À la partie des comptes rendus, mentionnons celui de Mme Clarisse Borduas, la présidente de la section, qui brossa un tableau des réalisations de l'année; celui de Mme Catherine Perreault qui présenta toutes les activités de son Comité de Bien-Être; celui de M. Marcel Tourigny, le trésorier, qui fit état des dépenses et recettes de l'année; celui du docteur Germain, du comité

médical, qui livra les derniers résultats des recherches médicales sur le cancer; de M. Vianney Thèberge, du comité de publicité, qui défila les différents articles parus dans les médias de la région.

M. Denis Pineault, président sortant de la campagne de souscription, ne manqua pas de remercier tous les bénévoles et toute la population des trois comités pour le succès remporté. En effet, comme l'annonçait officiellement M. Pineault, la campagne totalise la jolie somme de \$34,643. M. Lucien Pilon, le nouveau président de la campagne de souscription, entend bien, à son tour, relever le défi de battre ce nouveau record.

**LUCIEN MARTEL
ANDRÉ DEVEAULT**

OPTOMÉTRISTES

Examen de la vue
verres de contact

435 Hotel-Dieu 773-2210

Journée d'initiation pour "le nouveau venu"

Dans le cadre d'une journée d'information, organisée par l'exécutif de l'association des comités de parents de la Rive-Sud, M. Jean Moyen, directeur général de la commission scolaire Régionale Yamaska, s'entretiendra avec les participants, des obligations, des tâches et des problèmes d'une commission scolaire.

Cette journée d'initiation pour "le nouveau venu" se tiendra le samedi 10 novembre, au motel La Barre 500, à Longueuil.

Cette journée a été mise de l'avant à l'intention des personnes qui viennent d'être déléguées par les comités d'école et de parents pour siéger à leur commission scolaire.

Mme Claire Normandeau, présidente de l'exécutif du comité

provisoire, a déclaré que cette journée en serait une d'initiation pour "le nouveau venu", celui qui siège à la commission scolaire depuis le 1er novembre en vertu des dispositions de la Loi 30.

Le président du comité de parents, s'il s'agit d'une personne autre que le délégué à la commission scolaire, est également invité à cette journée d'étude.

La journée est organisée en collaboration avec la Direction régionale de Longueuil du ministère de l'Éducation. Le directeur régional, M. Jacques Perreault, fera notamment un exposé complet des tâches du nouveau membre de la commission scolaire, exposé qui tiendra compte de toutes les subtilités de la Loi 30.

D'autre part, le président de la Commission scolaire de Brossard,

M. Luc Laliberté, s'adressera également aux participants pour les familiariser avec les obligations, et les problèmes d'une commission scolaire.

L'ordre du jour prévoit de nombreux ateliers, des séances d'information, des discussions sur le rôle du "nouveau venu" de même que sur son intégration aux travaux de la commission scolaire.

Tous les délégués des parents de même que les présidents de comités de parents sont cordialement invités à ne pas rater cette journée d'information qui a pour but d'initier en douceur les nouveaux mécanismes de la Loi de l'Instruction publique.

Le rendez-vous est au motel La Barre 500, 2019 boul. Taschereau, à Longueuil, samedi le 10 novembre à 9 heures.

AGME

PONTIAC BUICK INC.

LA SUNBIRD ENTHOUSIASMANTE PAR SON ÉCONOMIE.

Pour célébrer une nouvelle décennie, Pontiac présente une petite voiture à la fois fonctionnelle et agréable à conduire.

Cette voiture sport très vive n'est peut-être pas grande, mais elle est infiniment pratique. Le coupé et le modèle à arrière ouvrant ont tous deux une longueur de 179 pouces, idéale pour la circulation urbaine.

Le moteur de la Sunbird est judicieusement assorti à la voiture. C'est un 4 - cylindres standard de grande nervosité, ou un V6 plus puissant sur demande.

COUPÉ ET COUPÉ SPORT, Le Coupé Sunbird ne ressemble en rien à une petite voiture économique ordinaire. Ses lignes pures sont rehaussées d'une nouvelle calandre divisée. Après avoir vu le modèle Sport à arrière ouvrant et le coupé Sport, vous reconnaîtrez certainement que les Sunbird 1980 sont aussi enthousiasmantes que pratiques.

**PLUSIEURS MODÈLES
80 EN MONTRE**



3000 rue Dessaulles

Saint-Hyacinthe

774-5301

nouvelles RÉGIONALES

A Saint-Charles-Saint-Denis:

Un hommage nouveau style aux Patriotes de 1837-1838

par Louise Lamothe

Les samedi et dimanche 17 et 18 novembre, des milliers de Québécois se rendront au pays des Patriotes, à Saint-Charles et Saint-Denis afin de rendre hommage à nos ancêtres qui ont pris les armes pour défendre leurs droits et leurs libertés en 1837-1838.

Les membres du Comité des Patriotes Saint-Charles et Saint-Denis espèrent de tout cœur que leurs villages deviendront des lieux privilégiés de prise de conscience de cette page de l'histoire québécoise qui a été trop souvent mal enseignée ou cachée! Dans ces deux municipalités riveraines du majestueux Richelieu, ils sont à réhabiliter les Patriotes, ceux qui avec des moyens de fortune ont bâti une armée de campagne pour s'assurer droits et libertés.

Les festivités débuteront le samedi 17 novembre, à 9 heures, par le colloque d'histoire dont le thème cette année sera

"Patriotes, pourquoi?". Pour la première fois, des historiens se réuniront dans le cadre de la Fête des Patriotes pour étudier le thème adopté. Rassemblés à l'école paroissiale de Saint-Charles, ils s'efforceront de mettre en lumière les motivations qui ont animé les Canadiens de cette époque ainsi que les objectifs sociaux et politiques qu'ils ont poursuivis.

Durant la fin de semaine, les artisans de la région exposeront à l'école de Saint-Denis, le samedi, de midi à 22 heures et le dimanche, de 10 heures à 20 heures. Un souper-causerie clôturant le colloque aura lieu le samedi 17 novembre, à 17 heures 30, au restaurant le "1837", à Saint-Denis et une messe du souvenir sera célébrée le même jour, à 19 heures 30, en l'église paroissiale de Saint-Denis-sur-Richelieu.

À 20 heures 30, au même endroit, on pourra assister à la première du film "Race de bâtards"

d'Yves Singelais. Ce film relate le drame d'une famille habitant le Bas-Canada lors des événements de 1837-1838 et de la répression qui s'ensuivit. Ce film s'est mérité une mention spéciale de l'association des critiques de cinéma du Québec lors de la semaine du cinéma québécois.

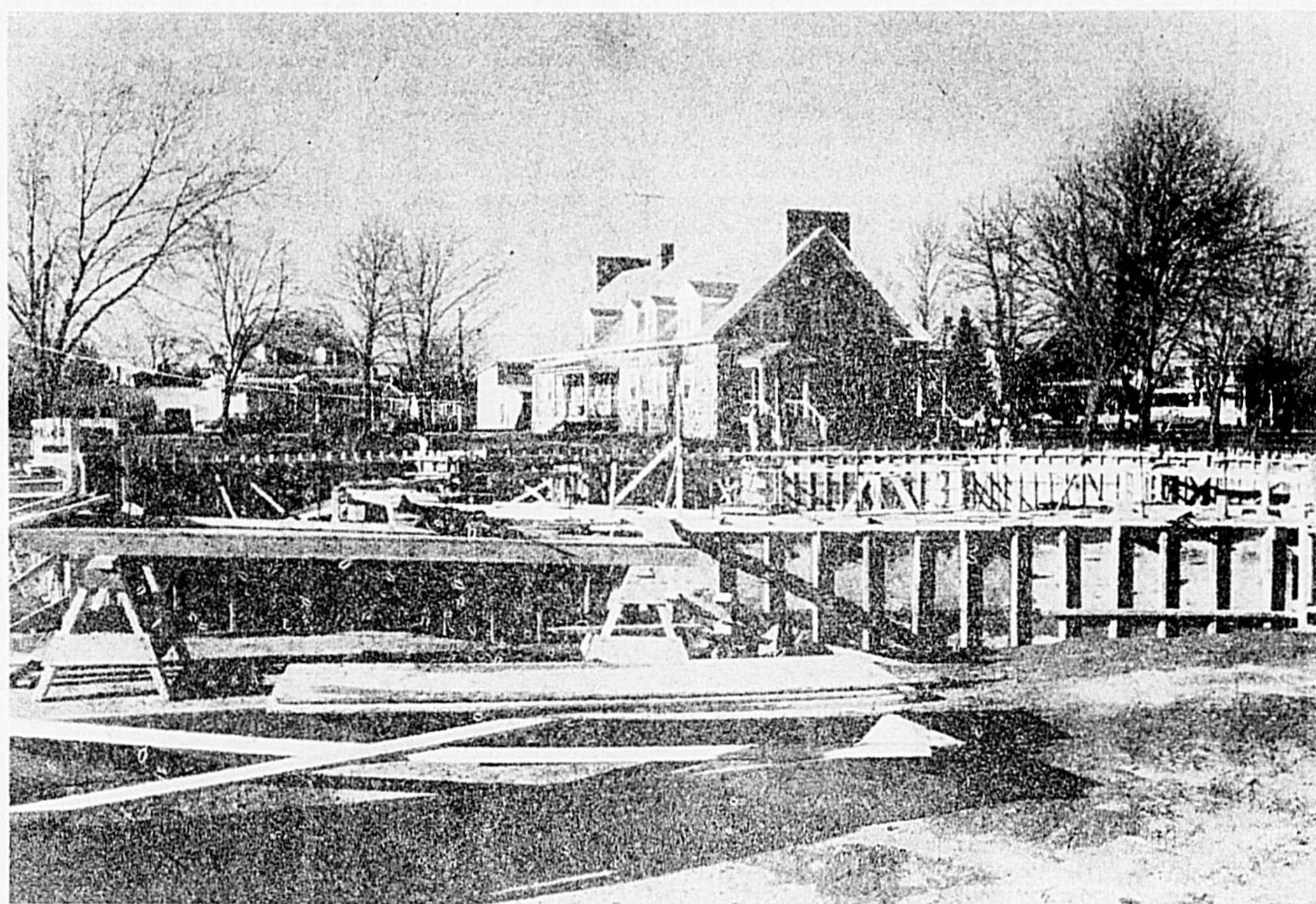
Le dimanche, les festivités reprendront à compter de 10 heures 30, par une messe du souvenir, à l'église paroissiale de Saint-Charles, suivie d'une cérémonie au cimetière et d'une démonstration par le Régiment de LaSarre. Ce groupe coloré a accepté de prendre part à cette fête le dimanche matin, à Saint-Charles et le dimanche après-midi, à Saint-Denis. Tous pourront apprécier les spectacles offerts par ce régiment formé sur le modèle du corps d'élite venu au Canada au milieu du 18e siècle. Le régiment de LaSarre fut fondé en 1966 par la Commission des Fêtes du 250e anniversaire de l'Assomption avec le concours de la Compagnie Franche de la Marine et des autorités du Musée militaire de l'Île Sainte-Hélène. Par ses officiers et ses soldats, son drapeau, ses uniformes, ses armes et autres accessoires, le Régiment de LaSarre de l'Assomption se veut être une reconstitution historique de ce que fut le véritable Régiment de LaSarre venu au Canada en 1756 avec les autres régiments de Montcalm.

Suite à cette démonstration du Régiment de LaSarre de l'Assomption, les participants pourront assister au dîner des Patriotes, à compter de midi, à l'école paroissiale de Saint-Charles. Dès 13 heures 30, il y aura l'hommage aux Patriotes, au monument de Saint-Charles suivi d'une manifestation au monument des Patriotes, à Saint-Denis.

Le film d'Yves Singelais "Race de bâtards" sera représenté à 16 heures, 20 heures et 21 heures 30, à l'église de Saint-Denis. En soirée, on pourra assister à la lecture de la pièce "La complainte des hivers rouges", à l'école de Saint-Denis, avec la troupe "Dent-de-lion", une mise en scène de Michèle Rossignol et une participation d'Andrée Lachapelle. En ce mois de novembre, "La complainte des hivers rouges" fera revivre aux spectateurs, le novembre 1838 de nos ancêtres. Sous un trône vide, drapé dans un Union Jack, les leurs mouvantes d'un incendie donnent des tons rougeoyants à un spectacle obscur. On entend le crépitemment du feu; c'est tout un pays qui brûle!

Pour clôturer ces fêtes, il y aura le dimanche, de 20 heures à minuit, la soirée de la victoire, à la salle Yamaska, à Saint-Denis.

Comme l'an dernier, la circulation automobile sera organisée de façon à permettre une circulation facile et amentement de stationnement. Cette année, le comité organisateur de la Fête des Patriotes Saint-Charles-Saint-Denis est composé de Fleurette Richard, présidente; Christiane Bergeron, trésorière; Roland Bergeron, Jean-Guy Loisel, Réjean Richard, Gérard Geoffrion, Berthe Perrier et André Richer, directeurs; Gilbert Lussier, vice-président; Onil Perrier, secrétaire; Guy Fiset pour le Comité des Patriotes 1837-1838; Gilles Rheaume, pour la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et Jean-Paul Senneville, pour la Société Nationale des Québécois Richelieu-Yamaska.



Les travaux vont bon train...

Les travaux pour la construction de la nouvelle église de Saint-Hugues ont débuté, il y a déjà quelques semaines. Il va sans dire que les paroissiens espèrent que cette construction sera complétée pour Pâques 1980.

Saint-Césaire:

Deux jeunes éleveurs à l'honneur au Salon international de Montréal

Deux jeunes de Saint-Césaire, Mlle Nathalie Malo et M. Denis Larose, ont remporté les honneurs du concours de présentation organisé par le Conseil provincial des jeunes éleveurs, le samedi 3 novembre, dans le cadre du Salon international de l'agriculture et de l'alimentation.

Toutes les expositions du Québec ou presque, étaient représentées par des jeunes délégués qui avaient remporté le concours local. Proviso a offert à ces jeunes éleveurs la possibilité de gagner de nombreux prix, trophées et a permis à ces jeunes de venir à Montréal, de se loger, de se nourrir, bref, Proviso croit que ce que nous mangerons demain, c'est grâce à ces jeunes aujourd'hui.

C'est pourquoi M. René Provost, vice-président de Proviso et M. Claude Dufour, directeur général, division des viandes de Proviso, ont tenu à venir eux-mêmes féliciter les gagnants des deux concours:

Les deux concours ont été gagnés par:

A) CONCOURS D'EXPERTISE:

Classe junior: M.

Hugues Ménard de Masson.

Classe sénior: M. Neil Richardson de Ste-Anne de Bellevue.

B) CONCOURS DE PRÉSENTATION:

Classe junior: Mlle Nathalie Malo de St-Césaire.

Classe Sénior: M. Denis Larose de St-Césaire.

Donc le grand champion de la journée: M. Denis Larose de St-Césaire, et la championne réserve: Mlle Pamela Ness de Howick, comté Châteauguay.

Il faut souligner une très grande participation de la part des jeunes soit: 120 réponses positives sur 125. Tous ces jeunes sont répartis le samedi soir avec des conseils pertinents donnés par le juge M. Yvon Chagnon, et ont pu

rencontrer et serrer la main au ministre québécois de l'agriculture M. Jean Garon.



M. Claude Dufour, à gauche, présente la plaque-souvenir à Mlle Nathalie Malo, championne dans la catégorie "présentation junior". M. Dufour est directeur, section des viandes, chez Proviso.



Pour une deuxième année consécutive, c'est Mme Fleurette Richard, de Saint-Charles, qui assume la présidence des Fêtes des Patriotes qui se dérouleront les 17 et 18 novembre à Saint-Charles et à Saint-Denis-sur-Richelieu.

Saint-Denis

Balayage complet pour l'équipe Chapdelaine

Par A.R.

C'est une victoire sur toute la ligne qu'a remportée l'équipe Chapdelaine lors des élections municipales tenues dans le village de Saint-Denis-sur-Richelieu, le dimanche 4 novembre dernier.

Non seulement, M. Michel Chapdelaine a-t-il défait le maire sortant, Jean-Baptiste Loiseau, mais ses trois co-lisiers qui se présentaient aux sièges numéro 4, 5 et 6 ont eu aussi goûté à la victoire, et dans certains cas par une marge considérable.

À la mairie, la majorité de M. Chapdelaine atteint 151 voix, ce dernier ayant recueilli 363 voix contre les 212 accordées à l'ex-maire Loiseau.

Au siège numéro 4, le candidat de l'équipe Chapdelaine, M. Yves Laganière a défait son adversaire Dominique Phaneuf par 88 voix, 317 cont-

tribuables de Saint-Denis se prononçant en faveur de M. Laganière contre 229 pour son rival.

M. Rosaire St-Germain, a également été élu au siège numéro 5 par une confortable majorité de 205 votes. Il a obtenu 380 voix contre les 175 exprimées en faveur de M. Gaston Geoffrion.

Finalement, le balayage s'est poursuivi au siège numéro 6 alors que M. Gérard Pétrin recueillait 348 voix contre 209 pour M. Robert Bousquet et détenait donc une majorité de 139 voix.

Le taux de participation

aux élections municipales du dimanche, 4 novembre, s'est élevé à 81% dans le village de Saint-Denis et le maire Chapdelaine a attribué sa victoire au fait qu'il a mené une campagne positive et que les gens veulent plus d'information et une meilleure représentation au conseil municipal.

Quant à la paroisse de Saint-Denis, un seul siège était à l'enjeu lors des récentes élections municipales et c'est M. Jean-Denis Gervais qui l'a emporté avec 277 voix contre les 250 de son adversaire, Marc Lajoie.

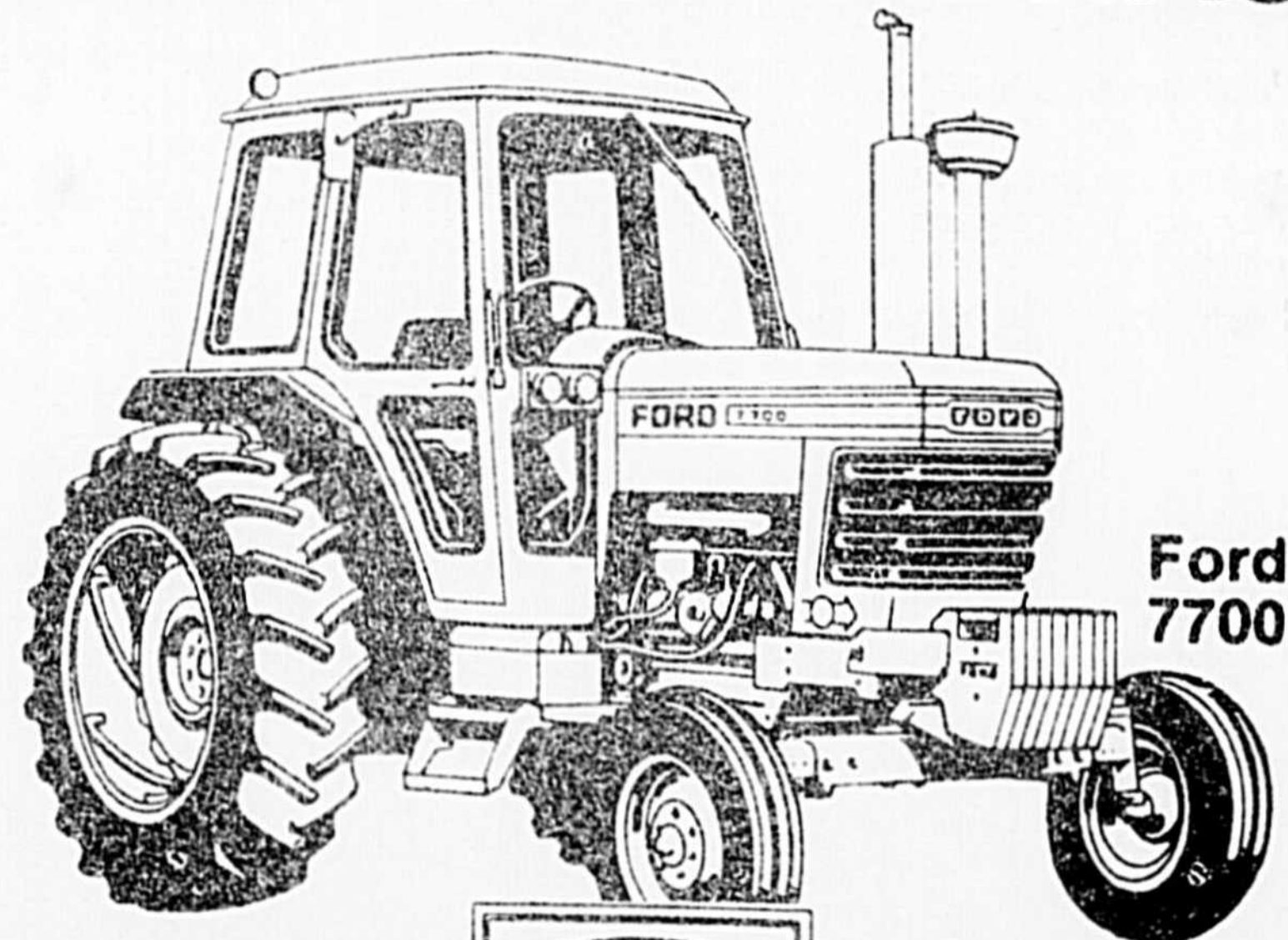
inscription
1980-1981

Ecole
Commerciale
Lussier Inc.

La période d'inscription est
ouverte pour l'automne 1980

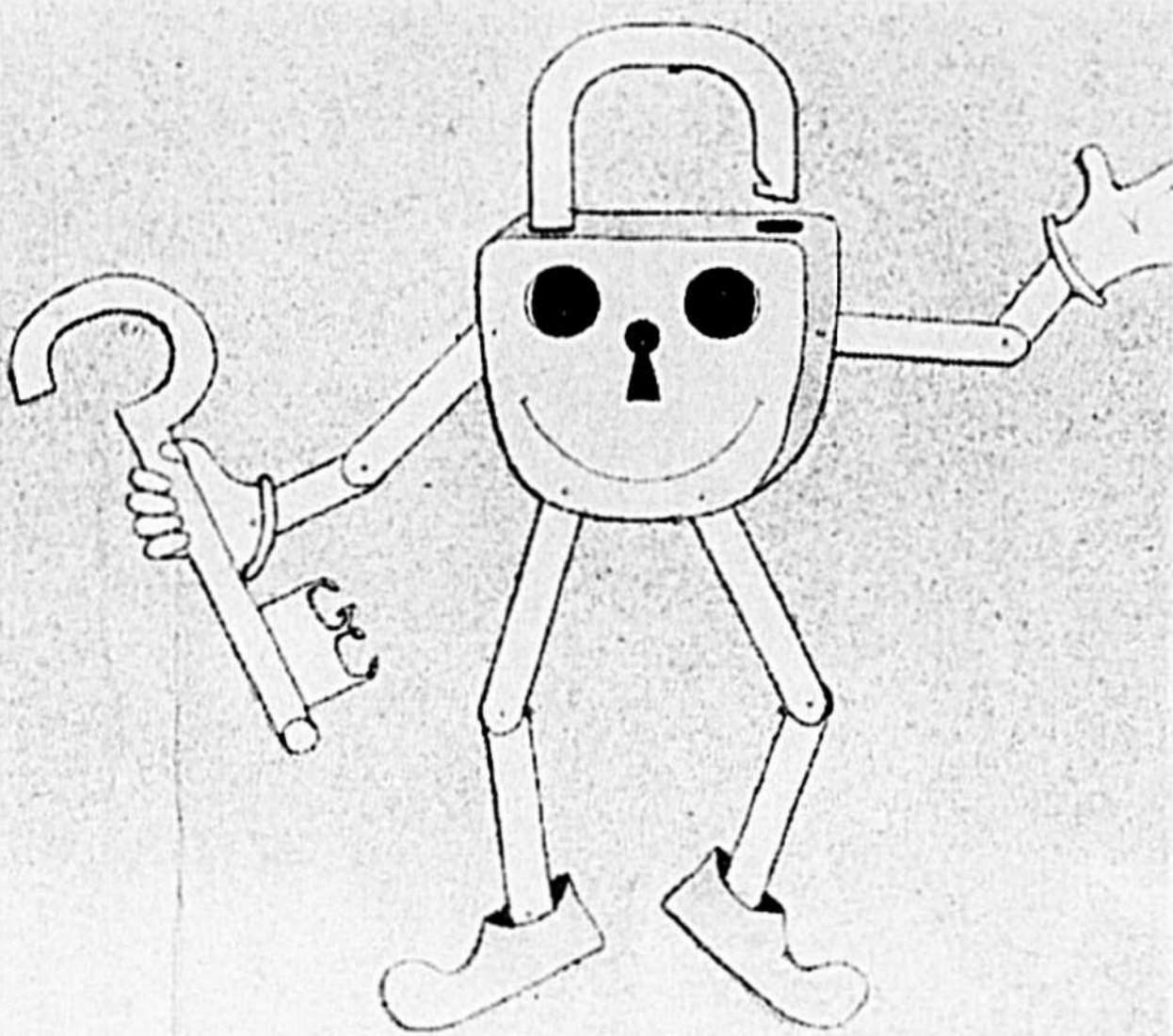
Inf. tél. à
774-6611

un TRACTEUR
approprié
C'est à votre AVANTAGE



cubin & st-pierre inc.

GRANDY, 201, Saint-Charles St. Tél: 378-9822 Mtl: 861-7583
ST-HYACINTHE, C.P. 458, boul. Laurier, Tél: 374-5356, Mtl: 866-5945



M. Antivol Barré, mascotte du groupe Contact.

La semaine de la Sûreté du Québec

par Louise Lamothe

Le "Groupe Contact", formé de sept personnes de la région de Saint-Hyacinthe, a été récemment mis sur pied par la Sûreté du Québec, détachement de Saint-Hyacinthe, et parrainé par les Clubs Optimistes des municipalités les plus touchées par les vols par effraction, les vols simples et les dommages à la propriété. Une conférence de presse à l'effet de présenter ces personnes eut lieu le vendredi 9 novembre.

Le personnel de ce groupe provient de divers milieux extra-policiers mais fut rigoureusement trié sur le volet. C'est le caporal Guy Ouellette, responsable de la prévention criminelle pour la SQ, Saint-Hyacinthe, qui est en quelques sortes l'initiateur de ce projet dans la région.

L'idée de mettre sur pied un tel projet est venu du fait qu'à la Sûreté du Québec, on a dénoté une augmentation marquée de la criminalité sur le territoire. De plus, certains besoins particuliers du milieu tels l'état stagnant des relations policiers-citoyens, la non-participation communautaire et les problèmes relatifs à la délinquance juvénile ou adultes ont amené l'équipe du sergent Alain Frigon à rechercher sérieusement des moyens à prendre pour améliorer la situation.

En date du 8 novembre, 123 crimes de plus que l'an dernier à pareille date ont été rapportés alors que 244 vols par effraction,

167 vols divers et 60 dommages à la propriété représentent 83% des 565 délits compilés jusqu'à maintenant. Certaines municipalités telles Saint-Pie, Sainte-Rosalie, Sainte-Madeleine, Saint-Dominique, Saint-Liboire et Saint-Hugues, sont durement touchées par cette recrudescence criminelle.

Le groupe Contact est composé de Jacinthe Bouchard, directrice, et de Marie-Eve Tanguay, Manon Ducharme, Louise Lévesque, Pierre Robert, Marcel Lagacé et Sylvain Laroche. Une mascotte a été choisie pour toute la durée du programme, soit M. Antivol Barré; ce personnage bien spécial aidera le groupe à orienter ses efforts pour un meilleur dialogue avec la population et surtout la clientèle étudiante.

Les six personnes ressources travailleront deux par deux et chercheront à sensibiliser les citoyens au phénomène de la criminalité dans leur milieu, à expliquer leur rôle ainsi que celui du policier. Chacun des membres du groupe Contact possède maintenant une carte d'identification avec sa photographie; la carte est signée par son titulaire et contresignée par la personne responsable de la prévention du crime pour la SQ, à Saint-Hyacinthe, le caporal Guy Ouellette.

Les six membres du groupe encourageront la collectivité à mieux se protéger par divers moyens et conseils et ils établiront une meilleure communication et un

meilleur dialogue entre le policier et le citoyen.

Dans un premier temps, une lettre sera envoyée à chacun des citoyens de la municipalité visitée pour leur fournir les explications sur ce programme. A Saint-Pie, cette lettre a été reçue par la majorité des contribuables et deux membres du groupe Contact visiteront le mercredi 14 novembre, les dames du Cercle des Fermières, le 16 novembre, l'Age d'or de cet endroit et enfin le 21 novembre, les membres de l'AFéas de Saint-Pie.

Dans un deuxième temps, tous les groupes sociaux, les associations de marchands, les personnes âgées regroupées à l'intérieur d'une municipalité seront rencontrés. Ces rencontres se feront à l'occasion de leurs assemblées mensuelles, et ainsi une prise de conscience de la situation sera faite. AU moyen de techniques audio-visuelles, les membres du groupe Contact les conseilleront sur les divers moyens de protection.

Dans un troisième temps, les citoyens qui seront venus à ces rencontres, seront tous visités par deux membres du groupe qui personnaliseront ainsi leur action. De la documentation écrite, des informations ainsi qu'un dialogue positif marqueront cette étape. La possibilité de faire graver les objets de valeur devrait améliorer les fruits de cette rencontre.

Une rencontre avec tous les élèves de niveau primaire regroupés dans les six municipalités les plus touchées par le haut taux de criminalité sera organisée afin de les informer du rôle d'un policier. Ils pourront faire aussi la connaissance de M. Antivol Barré qui certes les aidera à mieux comprendre ce que l'on attend d'eux.

Au cours des prochains jours, les citoyens de Saint-Pie auront été rencontrés et d'ici le 21 décembre, les gens de Saint-Hugues seront également informés. Janvier 1980 sera réservé à la municipalité de Sainte-Rosalie alors que le début de février sera consacré aux citoyens de Saint-Liboire. Les municipalités de Saint-Dominique et de Sainte-Madeleine fermeront cette première phase du programme. Le même plan d'action sera suivi pour les écoles sauf que le début des visites est prévu pour janvier 1980.

Tout programme aussi bien structuré qu'il soit, ne peut rapporter de dividendes s'il n'est pas publicisé. Le groupe Contact fonde beaucoup d'espoir sur les rencontres et espère

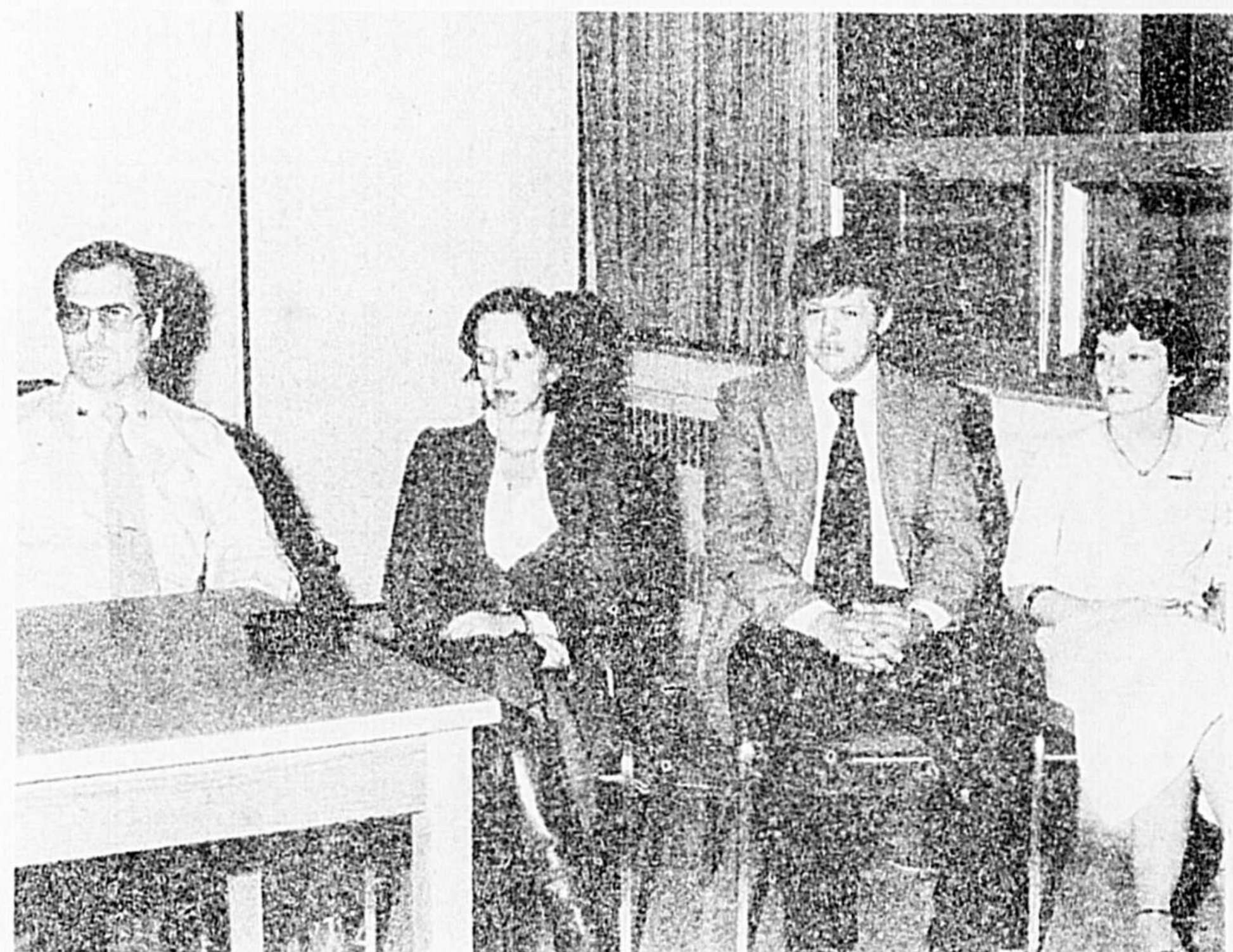
que les citoyens en parleront à leurs voisins et amis.

Pour aider le groupe à exécuter sa tâche, un personnage très important sera identifié à la prévention criminelle dans la région de Saint-Hyacinthe: M. Antivol Barré! Pourquoi ce nom? Le Larousse définit antivol comme un dispositif de sécurité destiné à empêcher le vol et les effractions. Quant au nom de famille Barré, il signifie obstruer, empêcher le passage. Cet alliage produit un personnage bien spécial qui aidera le groupe Contact à orienter ses efforts pour un meilleur dialogue avec la population. Chacune de ses composantes est indispensable à sa signification: le vert est la couleur primaire de la Sûreté du Québec, quant au or, il symbolise la confiance et est aussi la couleur secondaire de la SQ.

L'incursion en milieu scolaire rapportera certes des dividendes importants à longs termes et démythifiera le policier auprès de la jeunesse et préviendra une délinquance juvénile potentielle.



On aperçoit Sylvain Laroche, Manon Ducharme, Pierre Robert, Louise Lévesque, membres du groupe Contact ainsi que M. Rénald Cordeau, président du club Optimiste de Saint-Liboire et le caporal Guy Ouellette, parrain du projet.



Le sergent Alain Frigon, Jacinthe Bouchard, directrice du groupe Contact ainsi que Marcel Lagacé et Marie-Eve Tanguay étaient également présents lors de la conférence de presse qui eut lieu le vendredi 9 novembre dans les locaux de la Sûreté du Québec.

Aféas Saint-Dominique

La responsable de la partie de cartes du 3 novembre, remercie tous les donateurs de Saint-Dominique ainsi que ceux des environs, sans oublier ceux et celles qui lui ont aidé dans sa tâche de réussir cette soirée.

Félicitations aux gagnants!

LOTOMATIQUE*

Oui, pour 207^{bonnes} raisons.

Les (5) raisons de la raison.

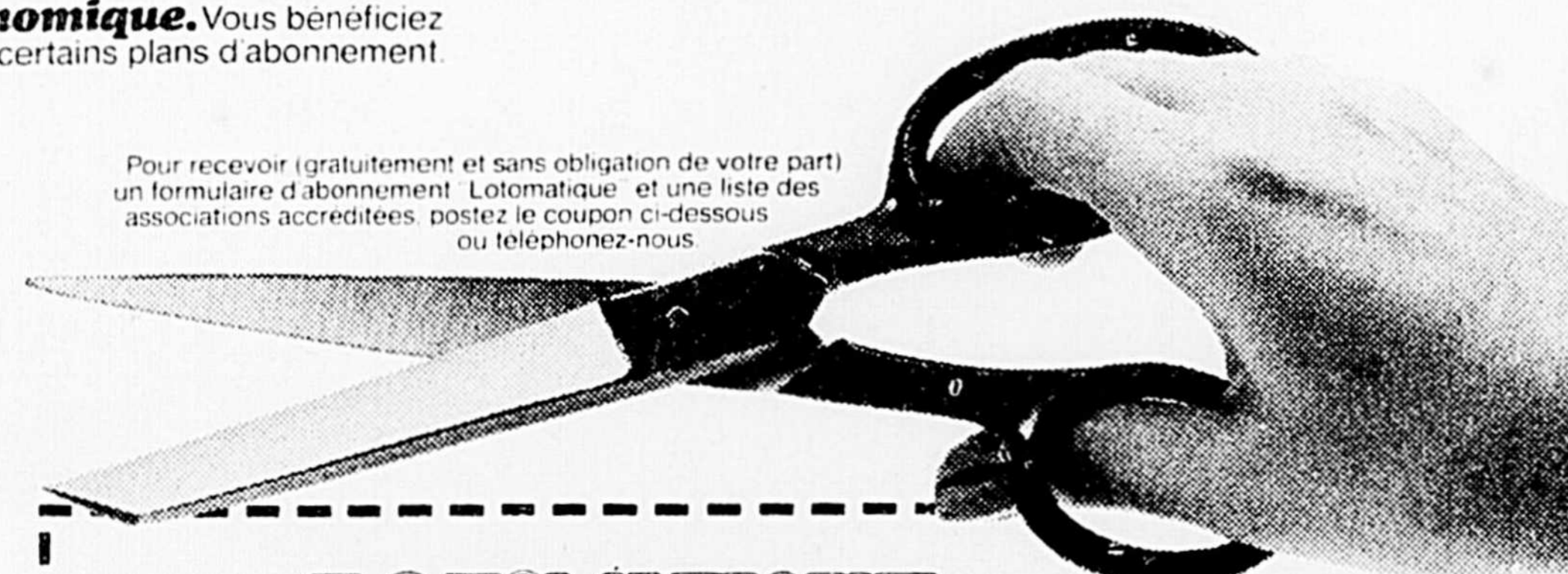
- **C'est facile.** D'un seul coup vous réglez vos achats de billets pour 6 mois ou pour toute l'année.
- **C'est souple.** L'abonnement peut être individuel ou collectif et vous permet de participer aux tirages de votre choix.
- **C'est pratique.** Pas besoin de vérifier les numéros gagnants. Loto-Québec le fait pour vous.
- **C'est automatique.** Les lots gagnés vous sont expédiés automatiquement, à vous ou aux membres de votre groupe.
- **C'est économique.** Vous bénéficiez de rabais sur certains plans d'abonnement.

Les (202) raisons du coeur.

202 associations à but non lucratif (accréditées par Loto-Québec) peuvent bénéficier de votre abonnement. Vous n'aurez qu'à choisir l'association qui vous tient à coeur, elle recevra une prime proportionnelle au montant de votre abonnement.

C'est ça "l'abonne-chance" un coup de main à votre chance et un coup de pouce à l'association de votre choix.

Pour recevoir (gratuitement et sans obligation de votre part) un formulaire d'abonnement "Lotomatique" et une liste des associations accréditées, postez le coupon ci-dessous ou téléphonez-nous



LOTOMATIQUE
Oui!
Envoyez-moi au plus tôt - et sans obligation - mon formulaire d'abonnement Lotomatique ainsi que la liste des associations accréditées.

ECRIRE EN MAJUSCULES S.V.P

Nom _____
Adresse _____ App. _____
Ville _____ Code postal _____

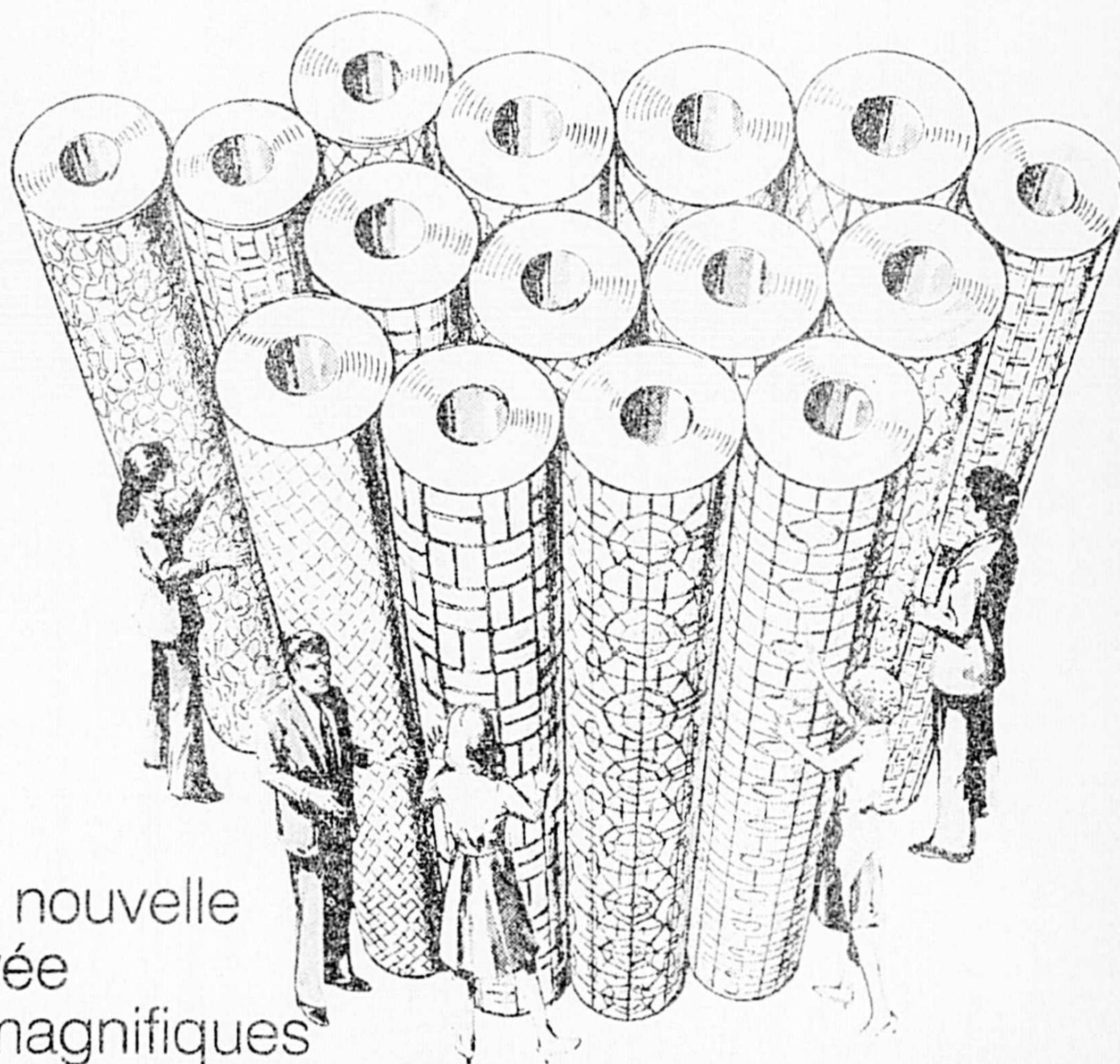
ou téléphonez à:
(514) 873-7759
(à frais virés)

* Lotomatique est un service d'abonnement aux loteries de Loto-Québec



Ils viennent d'arriver!

Chez Tapis Gaétan Thériault



Une nouvelle arrivée de magnifiques

PLANCHERS SANS CIRAGE*

La dernière tendance en matière de planchers. Les meilleures valeurs en matière de planchers.

Venez aujourd'hui et voyez vous-même les qualités qui font des feuilles de vinyle GAFSTAR® de si bonnes valeurs.

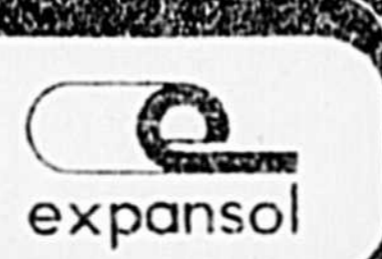


- Pas de cirage*, entretien facile.
- Grand choix de couleurs et de motifs magnifiques.
- Chaud aux pieds nus grâce à la couche intermédiaire en mousse Quiet-Cor®.
- Disponible dans des largeurs de 12' pour une installation simple, sans raccords.

*Pour des zones à forte circulation, il suffit de les polir de temps en temps à la machine avec des tampons en laine d'agneau pour redonner leur brillant aux zones ternies.

Cette semaine épargnez

\$2 la verge chez



TAPIS G. THÉRIAULT INC.

1050 rue des Cascades Saint-Hyacinthe, Tél.: 773-6065

Semaine sur les relations de travail

Des invités passionnants... et un débat raté

par Alain Rodier

Un Michel Chartrand dans une forme superbe, un Robert Bourassa habile et modeste, et un débat qui n'a jamais vraiment démarré, tels sont les points saillants de la semaine sur les relations de travail au Québec qui s'est tenue du 5 au 8 novembre dernier, au Cégep de Saint-Hyacinthe.

Mise sur pied par le département de sciences humaines du collège, la semaine sur les relations de travail, à l'instar de la semaine sur la question nationale tenue en avril dernier, a remporté un succès considérable, les étudiants emplissant à pleine capacité la salle Léon-Ringuet où se tenaient à chaque jour des débats-conférences.

Et comme il fallait s'y attendre, c'est le syndicaliste Michel Chartrand qui, soit dit en passant, a donné toute une performance, qui a reçu l'accueil le plus chaleureux de la part des étudiants.

Étonnant de calme et tirant profit de sa grande expérience politique, l'ex-premier ministre du Québec Robert Bourassa, a lui aussi séduit une bonne partie de l'auditoire qui s'était rendu, mercredi dernier, à sa conférence.

Quant au débat sur les relations de travail au Québec qui devait se tenir le jeudi 8 novembre et réunir des représentants du syndicalisme, du patronat et du gouvernement, il n'a, pour ainsi dire pas eu lieu, faute de participant, MM. Marcel Pénin et Charles Perreault étaient sur les lieux, mais le ministre du Travail, Pierre-Marc Johnson, retenu à Québec par une importante séance du Conseil des ministres portant sur la situation des négociations dans le secteur public, a annulé sa visite à Saint-Hyacinthe et a délégué à sa place un fonctionnaire de son ministère.

"LA LOI DES BOSS"

Faisant preuve de son humour légendaire et égratignant au passage à peu près tout le monde, Michel Chartrand a réussi à embarquer dès les débuts de sa conférence les quelque 600 personnes qui s'entassaient dans la salle Léon-Ringuet, le mardi 6 novembre.

Invité à prendre la parole sur le sujet de la santé et de la sécurité au travail, et plus particulièrement sur le projet de loi 17 du ministre Pierre Marois, M. Chartrand a vite débordé les cadres du sujet et a donné une véritable leçon de choses aux cégépiens.

Tout y a passé, les négociations dans le secteur public, le rôle des multinationales, le référendum, le gouvernement "fasciste" du PQ, la passivité des universitaires et des cégépiens, le capitalisme... et la loi 17.

M. Chartrand n'est pas tendre pour le projet de loi du ministre Marois. Reprenant pour l'essentiel les critiques formulées par la CSN où il est conseiller à la sécurité, M. Chartrand rappelle qu'on n'a jamais trouvé de médecin de compagnie qui ait trouvé une maladie à un travailleur qui travaillait pour cette compagnie.

Pour lui, il n'y a vraiment rien de neuf dans cette loi d'autant plus, souligne-t-il que le droit

d'arrêter de travailler si la sécurité d'un travailleur est menacée, est déjà contenu dans la loi des établissements industriels et commerciaux... de 1972. Tout ce que le PQ a fait, c'est de copier une loi de la Nouvelle-Zélande qui date de 1972". Faisant allusion aux universitaires qui sont nombreux à l'intérieur du PQ, M. Chartrand reprend que "les universitaires, c'est des copieurs... et vous aussi au Cégep".

Autre carence du projet de loi, il est muet sur la question de l'élimination des dangers à la source, est-ce que ça élimine le bruit?"

Evoquant les nombreux accidents et décès enregistrés à chaque année sur les chantiers de construction, Chartrand dénonce violemment l'incertitude du gouvernement et des patrons. Il qualifie Bourassa de "jeune tueur" et dit que "Lévesque est aussi tueur" pour n'avoir rien changé.

"Si moi je coupais un bout d'oreille à un employeur, on crierait au gauchiste, au retour du FLQ, au Tupamaro. Pourtant, eux autres coupent les deux oreilles à la moitié de leurs travailleurs".

Quant aux travailleurs qui acceptent de faire partie du comité santé-sécurité promis par la loi 17, M. Chartrand déclare qu'ils "sont là pour appliquer la loi des boss". La première chose que devrait faire le ministre Marois, selon lui, c'est de faire respecter les lois qui existent déjà.

Bien plus, le projet de loi 17 "C'est bon à rien pour les travailleurs non organisés et ceux qui disent le contraire, ce sont des imposteurs" ajoute-t-il. "Le travailleur non-syndiqué n'ira pas se plaindre à son patron pour sa santé et sa sécurité tout simplement parce qu'il craindra de perdre son emploi".

Mais le problème fondamental dans la santé et la sécurité, ce n'est pas un problème de coûts avant tout, selon lui. "C'est le problème des droits de gérance parce que ce sont des petits pouilleux de travailleurs qui vont dire aux boss et aux petits intellectuels qui font des lois, c'est quoi les dangers au travail. Et ça, c'est bien plus dangereux qu'une convention collective".

Avant de prendre congé des étudiants, M. Chartrand aura tenu à leur rappeler certaines de ses convictions: entre autres que la démocratie consiste à voter "pour des marionnettes qui ont le contrôle sur la police provinciale et sur les routes".

Quant à lui, "le capitalisme, c'est du fascisme et le capitalisme canadien-français, ça n'existe pas. Le capitalisme, c'est associatif, apatride, anational". En fait, ce sont les multinationales qui mènent le jeu.

La solution qui s'impose, dira-t-il, "il faut que le gouvernement dirige l'économie". "Si la politique n'est pas au-dessus de l'économie, l'es pas en démocratie, l'es en dictature économique".

consensus social

Mercredi dernier, l'ex-premier ministre Robert Bourassa succédait au

bouillant syndicaliste de la CSN comme conférencier invité et il en profitait pour tracer l'historique des relations de travail de 1970 à nos jours.

Moins flamboyant bien sûr que son prédécesseur, M. Bourassa n'en a pas moins réussi à conquérir une bonne partie de la foule en faisant preuve d'une certaine humilité face à ses réalisations et en reconnaissant les bons coups du présent gouvernement.

En fait, c'est bien plus le Robert Bourassa devenu professeur à l'Université Laval que le politicien libéral qui a fait son apparition au Cégep.

Jouant à merveille son nouveau rôle d'observateur de la scène politique québécoise, ce dernier devait même lancer que le gouvernement péquiste avait rempli sa promesse d'être un bon gouvernement... jusqu'à ce que débute les négociations dans le secteur public.

Rappelant que lui aussi avait dû en 1972 et 1976 croiser le fer avec le Front Commun, M. Bourassa a souhaité le plus sérieusement du monde, bonne chance au présent gouvernement pour se sortir des négociations actuelles.

Sourire en coin, il ne pouvait évidemment pas passer sous silence les difficultés que rencontre ces jours-ci le gouvernement Lévesque dans ses négociations avec le Front Commun. "Ce n'est donc pas une question de partis politiques parce que le PQ était plus proche des établissements syndicaux, et qu'il a des problèmes

malgré cela", souligne-t-il.

"Dans le temps, ajoutent-ils (les péquistes) m'accusaient de ne pas assez donner aux syndiqués. Aujourd'hui, ils disent que j'ai trop donné."

La présente situation est loin d'être rose pour le gouvernement de M. Lévesque, reconnaît l'ex-premier ministre. "S'ils passent une loi spéciale, et que les syndiqués ne la suivent pas, ils ont deux choix: la prison ou les amendes. Dans le premier cas, ils ne peuvent pas mettre 100.000 syndiqués en prison. Quant aux amendes, le PQ a annulé les amendes que mon gouvernement avait imposées et il ne peut donc pas revenir avec des amendes à son tour".

Le problème est bien simple, selon M. Bourassa. Le ministre Parizeau veut que le secteur public, qu'il estime suffisamment payé, s'aligne sur le secteur privé, alors que les syndicats veulent que ce soit le secteur privé qui s'aligne sur le public.

"C'est pour cela que M. Lévesque devra peut-être dire la semaine prochaine (cette semaine) "Assez



L'ancien premier ministre du Québec, Robert Bourassa, faisant preuve d'honnêteté et d'une modestie certaine, s'est même permis des bons mots à l'égard du gouvernement péquiste. Il a tenu à rassurer tout le monde cependant, il n'est pas question d'un retour prochain à la politique active pour lui.



Premier conférencier invité à la semaine sur les relations de travail au Québec, M. Michel Chartrand, n'y est pas allé avec le dos de la cuiller pour dénoncer les carences du projet de loi 17 sur la santé et la sécurité au travail du ministre Pierre Marois.



Un important Conseil des ministres portant sur les négociations dans le secteur public, a empêché la venue du ministre Pierre-Marc Johnson à Saint-Hyacinthe. Pour faire face à MM. Marcel Pénin et Charles Perreault, le ministre du Travail avait délégué l'un de ses fonctionnaires, M. François Hamelin. Mais le débat, animé par le journaliste Gaëtan Lemay qui a tout fait en son possible pour activer les discussions, n'a jamais eu lieu.

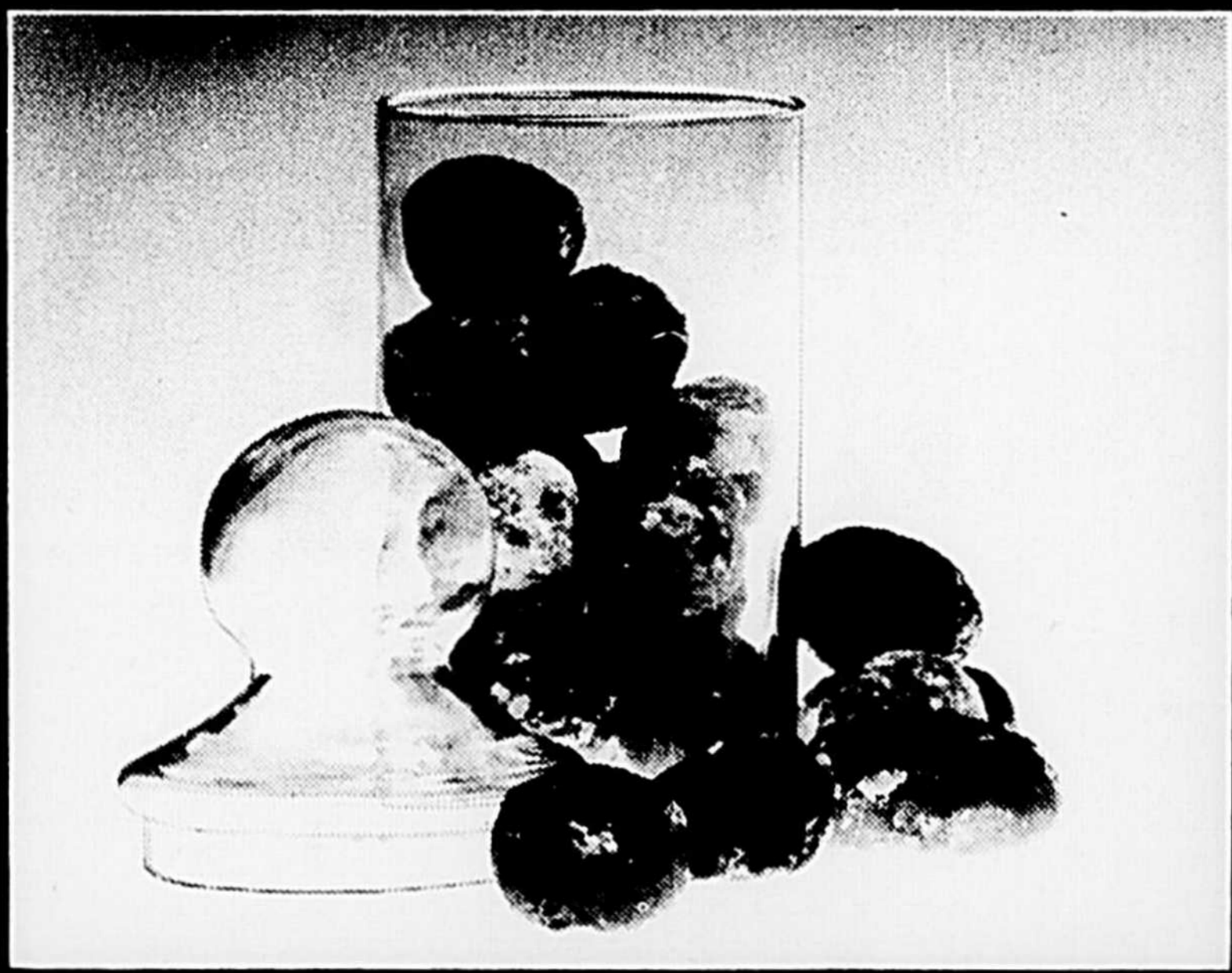
c'est assez" comme j'avais dit en 1972", ajoute-t-il.

En cours de route, M. Bourassa émet une hypothèse intéressante concernant les présentes négociations. "Le gou-

Une offre de bon goût!

Bonbonnière remplie de Munchkins à seulement \$1.79 (taxe en sus)

Dunkin' Donuts vous a cuisiné une autre offre alléchante: une attrayante bonbonnière remplie de succulents mini-beignets Munchkins tout frais à prix spécial.



Ouvert 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

DUNKIN' DONUTS
sait se faire aimer

3265 Boul. Laframboise, Saint-Hyacinthe
Tel. 774-0767

Grâce au traducteur électronique

amis MC400

On se comprend on se parle

Capable de traduire instantanément 6 langues dont trois simultanément.

- FRANÇAIS ● ESPAGNOL ● ALLEMAND
- ANGLAIS ● ITALIEN ● JAPONAIS

amis MC400

nouveau compagnon du touriste

Ne partez pas sans lui



amis

1045 des Cascades
Saint-Hyacinthe
Tél. (514)773-4737
773-2542
Mtl.: (514)861-2821

DISTRIBUTIONS INC.

vernement veut peut-être se garder une marge fiscale pour réduire les impôts avant le référendum. S'il hausse ses revenus de 12% cette année et qu'il ne donne que des augmentations de 8% à ses employés, la chose est possible".

Mais bon prince, l'ancien premier ministre ne tourne pas plus qu'il ne faut, le fer dans la plaie. Pour lui, ce qui est le plus important présentement, c'est de trouver des mécanismes capables de rétablir le consensus social au Québec pour que cessent les longs conflits de travail, autant dans le secteur privé que dans le public.

Citant en exemple le cas de l'Allemagne, M. Bourassa se dit convaincu que la solution aux problèmes actuels dans les relations de travail réside dans une plus grande concertation entre syndicats, patrons et gouvernement.

D'ailleurs, durant la période de questions, il reconnaît qu'une des décisions les plus difficiles qu'il ait eu à prendre durant son passage au gouvernement, ce fut d'emprisonner les chefs syndicaux en 1972. "Vous savez, je suis bien plus fier de la Baie James que de cela", lance-t-il à un intervenant.

Un peu plus tard, il admettra que sa plus grande erreur en tant que premier ministre, ce fut peut-être de tarder à mettre fin à la grève des hôpitaux en juillet 1976. "Ça m'a coûté très cher politiquement, dira-t-il en soulignant que cet élément avait été un facteur important dans sa défaite dans le comté de Mercier, le 15 novembre 1976.

DÉBAT RATÉ

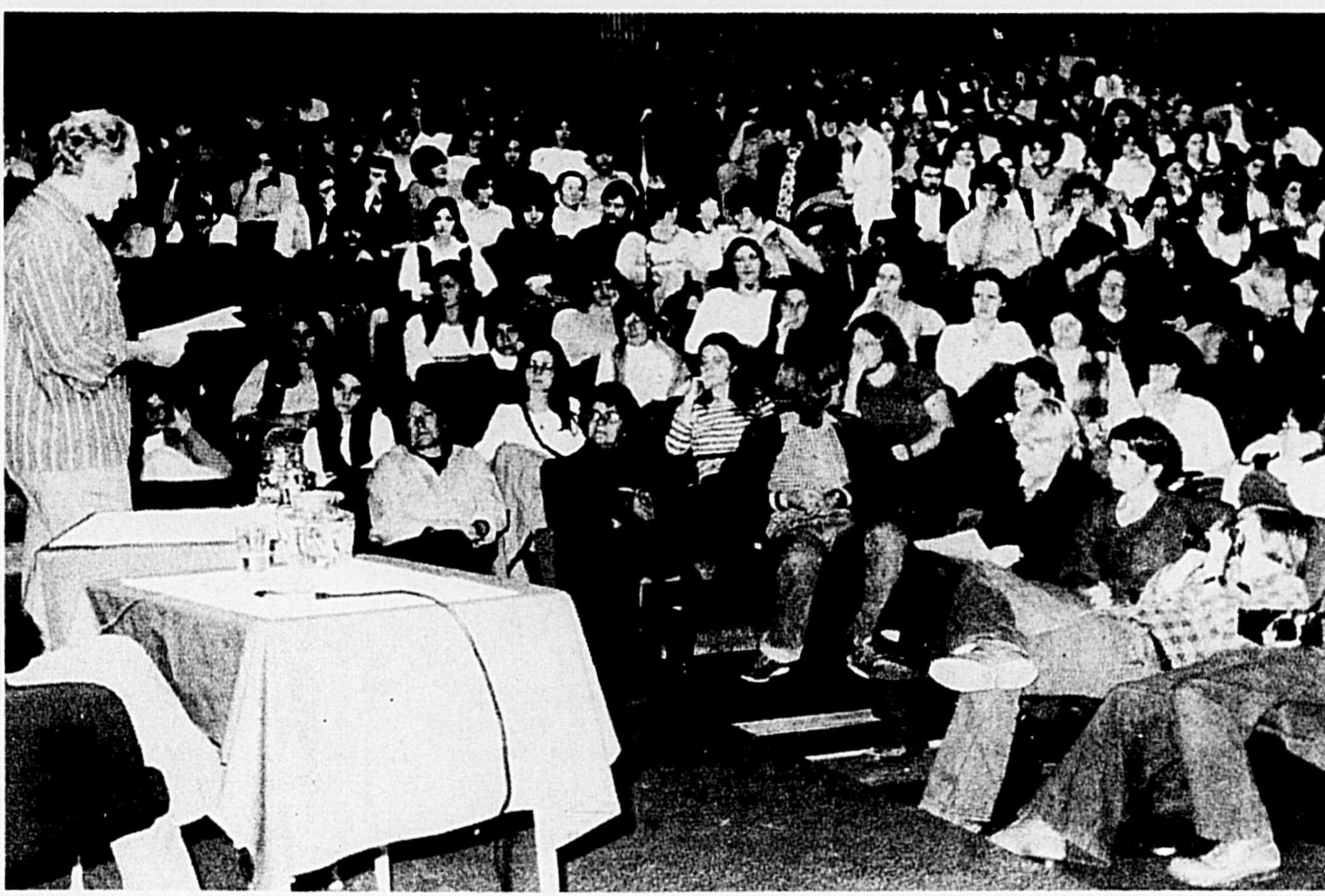
Après les passages remarquables de MM. Chartrand et Bourassa, on attendait avec impatience le débat qui devait opposer au cours de la journée de jeudi, MM. Marcel Pépín, de la CSN, Charles Perrault, ex-président du Conseil du patronat, et le ministre du Travail Pierre-Marc Johnson.

Amère déception, autant pour les organisateurs de la journée que pour les participants au débat et les étudiants, le ministre Johnson manqua à l'appel. Retenu à Québec, à cause de la menace de grève générale du Front Commun, M. Johnson déléguait M. François Hamelin, de la Direction générale du ministère du Travail, pour le remplacer.

Et malheureusement, il faut bien avouer qu'on y a perdu au change. M. Hamelin, désigné à la dernière minute, et ne voulant vraisemblablement pas s'engager dans de violentes querelles avec les représentants du monde syndical et patronal, se sera contenté de faire de la figuration.

Bien sûr, MM. Pépín et Perrault y sont allés de brèves escarmouches sur la question du salaire minimum en vigueur au Québec ou sur le record des grèves dans la province, mais le débat passionné qu'on attendait n'a définitivement pas eu lieu.

On a discuté conflits de travail, rapport de force et on n'a pas eu le temps d'aborder la question du Code du travail et de son application. À Charles Perrault, qui lançait que "la syndicalisation n'est pas essentielle au bien-être des travailleurs",



Syndicats trop puissants, syndiqués manipulés par leurs leaders, telles sont quelques-unes des surprenantes conclusions contenues dans le sondage sur la question syndicale qui a été effectué récemment au Cégep de Saint-Hyacinthe et auquel a participé plus de la moitié des étudiants du collège.

Syndicalisation

La FTQ devance la CSN

Par A.R.

Après les surprises contenues dans le récent sondage effectué au Cégep, la campagne de syndicalisation simulée auprès des étudiants du collège, a elle aussi donné lieu à des résultats assez étonnants alors que la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) a recueilli le plus grand nombre d'adhérents.

Mais dans cette campagne qui s'est déroulée du 29 octobre au 4 novembre inclusivement, la FTQ l'a emporté de justesse devant la Confédération des syndicats nationaux, en recrutant 284 adhérents tandis que la CSN enrôlait pour sa part 280 étudiants. Quant à la CEQ et à la CSD, elles devaient se contenter respectivement de 184 et 153 adhésions.

Au total, 901 des 1.488 étudiants du Cégep, soit environ 60% de la population étudiante, ont signé des cartes d'adhésion à l'une des quatre grandes centrales syndicales.

Fait à remarquer, tout comme lors du sondage, les étudiants ne se sont pas démarqués de la situation qui existe au Québec puisque la FTQ compte un peu plus de membres que la CSN, et que la CEQ et la CSD suivent loin derrière.

Pour mener à bien cette campagne de syndicalisation, quatre équipes d'une dizaine de membres chacune avait été mises sur pied pour recruter de nouveaux "syndiqués". Chaque membre de ces équipes recrutait à son tour des "poteaux" (assistants) si bien qu'à la fin, c'est plus de 175 étudiants qui se sont engagés dans la campagne.

Quant à savoir les raisons du succès remporté par la FTQ, on peut présumer que la bonne entente qui existe entre la centrale dirigée par M. Louis Laberge et le gouvernement péquiste y est sûrement pour beaucoup.

Mais, cette "victoire" de la FTQ est tout de même étonnante puisque, règle générale, la CSN et la CEQ sont plus populaires dans le milieu scolaire.

Marcel Pépín répliquait qu'on reconnaissait bien là la position du Conseil du patronat. Mais rien de bien explosif dans tout cela. Le seul moment un peu intéressant dans ces discussions polies, c'est produit à la toute fin du débat, alors qu'un intervenant qui travaillait pour une chaîne de restaurants avant de se faire congédier pour avoir voulu "rentrer le syndicat", a demandé ce que le gouvernement envisageait de faire pour favoriser la syndicalisation des travailleurs. Le ministre Johnson aurait bien dû être là!

Photos: Raymond Bélanger

Le Courrier publiera dans sa prochaine édition les résultats complets du sondage d'opinions sur la question syndicale qui a été menée récemment auprès des étudiants du Cégep de Saint-Hyacinthe.

C'est le temps des Fêtes!

Un buffet excellent pour les réunions, les parties de bureaux, les réceptions à l'église, au club ou au foyer. Le Buffet du Colonel Sanders peut nourrir des groupes de 30, 50, 200 personnes ou plus. Dans chaque boîte pratique et jetable, vous trouverez: 3 morceaux de Poulet frit à la Kentucky pour chacun, ainsi que de généreuses portions de salades, pain à la grecque, fourchettes, assiettes, serviettes de table, serviettes humides, cuillères de service et nappes de papier. Il suffit de commander par téléphone au gerant de la Villa du Poulet de votre voisinage deux heures à l'avance.

le buffet du colonel Sanders
\$2.00 par personne.

La Villa du Poulet®

FRONTON Frédéric

Le vendredi à 20 heures

L'histoire d'un jeune Français venu s'établir au Québec. En vedette: François Castang. Textes de Michel Faure et Claude Fournier.

A la télévision de Radio-Canada

Vente 1^{er} anniversaire

ON PRÉVOIT LA SOLUTION: qu'il aura une hausse et un manque de l'huile à chauffage et des pannes d'électricité cet hiver. Le chauffage au bois "Plus économique et plus décoratif"

Tous les poêles à bois sont en rabais durant tout le mois de novembre

<p>SPÉCIAUX POÊLES À COMBUSTION LENTE Epargnez \$79⁹⁹</p>  <p>Poêle en fonte avec ventilateur en arrière qui pousse l'air chaud à l'intérieur de la maison Rég.: \$499.99 \$410</p>	<p>SPÉCIAUX POÊLES FRANKLIN Epargnez \$220</p>  <p>Poêle en acier à deux ponts qui chauffe 2.200 pi. car. économisez 80% de l'énergie rég.: \$690. \$640</p>	<p>SPÉCIAUX POÊLES FRANKLIN Epargnez \$220</p>  <p>32" d'ouverture une véritable oeuvre d'art pare-étincelle inclus rég.: \$1115. \$895</p>
---	--	--

DÉPÊCHEZ-VOUS, QUANTITÉ LIMITÉE

CENTRE DU FOYER SAINT-HYACINTHE enr.
995, rue Laframboise Tél.: 774-2481

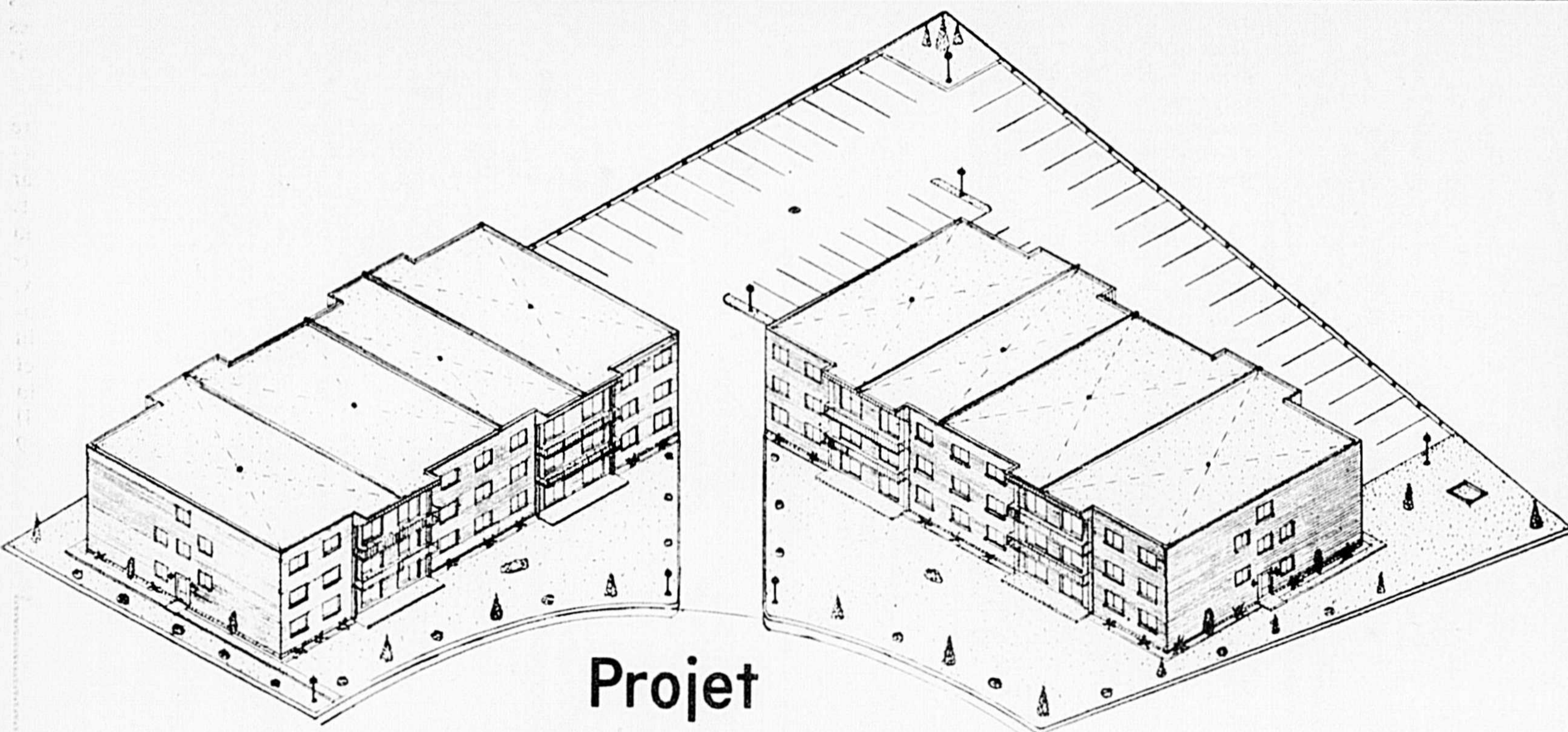
Au programme cette semaine: "Devine qui vient gager ce soir?"

Le 6/36 ne coûte qu'un dollar

6/36

finance

EN BREF



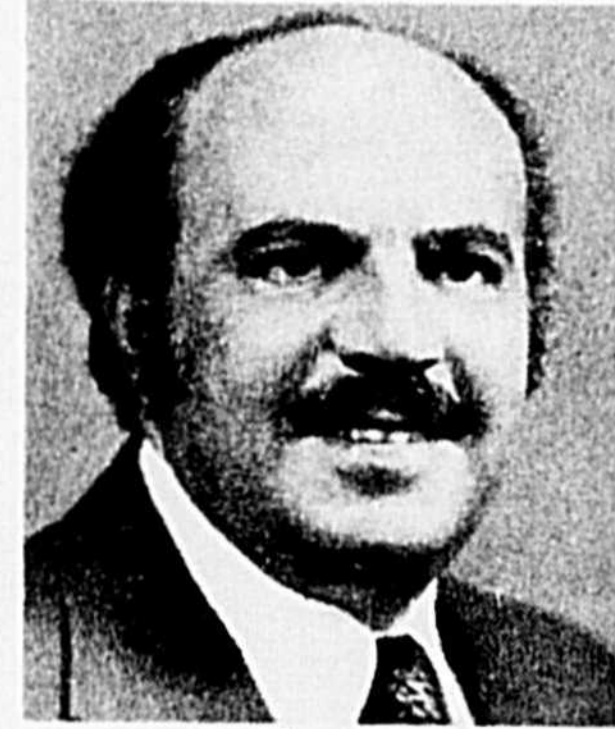
Projet domiciliaire important

Un projet domiciliaire de \$1.250.000 sera bientôt mis en chantier sur le boulevard des Gouverneurs, à Saint-Hyacinthe. Il consiste en deux immeubles de 26 logements chacun (comportant une, deux ou trois chambres à coucher). L'entreprise Robin qui entend réaliser ce projet

dotera ces logements de tout le confort moderne et d'une sécurité adaptée aux années '80. On prévoit même installer des plates-formes pour ceux qui voudraient profiter du soleil pendant la belle saison.

NOMINATION

Chez Semences Hybridex



M. Sh. Stino
Agronome

Semences Hybridex Inc. est fière de compter dans son personnel un autre agronome expérimenté en production végétal, M. Stino s'occupera des paroisses suivantes: Sainte-Rosalie, Saint-Simon, Saint-Hugues, Saint-Eugène, Sainte-Hélène, Saint-Liboire. Confiez-lui votre programme de semences il saura le mener à bien.

NOMINATION



Nous sommes heureux de vous annoncer que Monsieur Jacques Chicoine est désormais à l'emploi du Bureau Central d'Immeuble Saint-Hyacinthe Inc.

M. Chicoine invite tous ses anciens et nouveaux clients à communiquer avec lui en signalant 773-1122 ou 774-1864

Bureau Central d'Immeubles
Saint-Hyacinthe Inc.
1105 Calixa-Lavallée
Saint-Hyacinthe
Tél.: 773-1122



M. Raymond Brasseur de Longueuil, fils de M. et Mme Florimond Brasseur, de Brossard autrefois de Saint-Hyacinthe, a terminé ses études et obtenu un baccalauréat en architecture à l'université de Montréal. Il est présentement à l'emploi de la firme Burman, Bouchard, architectes à Montréal.

Du "Baby Duck" en Angleterre !

Baby Duck, le vin qui se vend le plus au Canada, a fait son entrée sur le marché britannique au cours d'une réception qui eut lieu hier, à MacDonal House à Grosvenor Square, quartiers généraux du Haut-Commissariat canadien. Représentant la firme Andres canadienne, y assistaient: le Dr Joseph A.

Peller, président du Conseil d'administration, Peter A.W. Green, président et John F. Heggie, vice-président senior, commercialisation. Paul Martin, Haut-commissaire canadien, fit l'éloge de Baby Duck, un mélange de vins mousseux rouges et blancs, produit par Andres Wines Ltd. de Winona, Ont., la marque

de vin qui se vend le plus au Canada depuis sept ans.

Techniquement, Baby Duck sera un vin britannique. Il sera produit au Royaume-Uni par J.E. Mather and Sons Ltd. de Leeds et distribué au commerce d'épicerie par Whitbread Take-Home Sales et aux débits de boisson par Mathew Clark Sales Organization.

Andres a fourni la formule et le raisin

Labrusca, des vignobles de Niagara, sous forme concentrée qui sera mélangée à un vin blanc mousseux, de base.

Peter Green, président d'Andres, a déclaré qu'il était persuadé que Baby Duck remporterait un grand succès en Angleterre et sa conviction est confirmée par les résultats d'un an de sondage de marché.

Le produit sera lancé le mois prochain par une

campagne publicitaire de \$2.5 millions et une campagne promotionnelle (ayant pour thème "Avec Baby Duck, le succès de vos réceptions est assuré") destinées à créer un nou-

veau secteur de vente pour le produit.

Une fois établie en Angleterre, la firme Andres espère prospecter d'autres marchés, y compris ceux des grands pays viticoles.

bourse

DE MONTREAL

Abn/Asp	1000	63	63	63	+2
Alta GT J	800	327	327	327	+3/4
Alcan	1000	443 1/2	47 1/2	43 1/2	+3/4
Alum pr A	1000	116 1/2	16 1/2	16 1/2	+1/4
Alum pr C	300	225 1/2	25 1/2	25 1/2	+3/4
Autoroute	3000	335 1/2	34 1/2	35 1/2	+3/4
Banque	1200	113 1/2	13 1/2	13 1/2	-1
Bank Mtl	1632	522	21 1/2	22 1/2	+1/4
Can NS	400	522	10 1/2	12 1/2	+1/4
BqueNat	4893	512 1/2	12 1/2	12 1/2	-1/4
Batem	11000	14	13 1/2	13 1/2	+1/4
Bell Canada	7063	200 1/2	20 1/2	20 1/2	+1/4
Bell pr D	500	528	28	28	-3/4
Bell pr F	260	520 1/2	20 1/2	20 1/2	-1/2
Bell pr G	490	524 1/2	24 1/2	24 1/2	+1/4
BP Can	2800	536	34 1/2	36 1/2	+1 1/2
Brican A	850	521 1/2	21 1/2	21 1/2	-1/4
Brican pr E	100	525 1/2	25 1/2	25 1/2	+1/4
BC Phone	200	515 1/2	15 1/2	15 1/2	+1/4
Cad Cem	684	111 1/2	11 1/2	11 1/2	-1/4
Cem C	150	514 1/2	14 1/2	14 1/2	+1/4
Cellulose	800	58	7 1/2	8	-1/4
Cimp Bank	1025	523 1/2	23 1/2	23 1/2	+1/4
Cim C	415	514 1/2	14 1/2	14 1/2	+1/4
Cantol	394	210	210	210	-1/4
CPL Ltd	17853	536 1/2	35 1/2	36 1/2	+1 1/2
Cartex	4175	55 1/2	5 1/2	5 1/2	+1/4
Celanese	1000	55	5	5	-1/4
Chiefain	1000	530	30	30	-1/4
Cominca	1000	525 1/2	25 1/2	25 1/2	-1/4
Cons Imp	7000	40	38	38	-1
ConGas	1000	523 1/2	23 1/2	23 1/2	+1/4
Stmte Rens	3600	546 1/2	46 1/2	46 1/2	+1 1/2
Dbrdge	540	534 1/2	34 1/2	34 1/2	-1/2
Damtar	201	523 1/2	23 1/2	23 1/2	+1/4
Dorval	100	512 1/2	12 1/2	12 1/2	+1/4
Donohue	100	515 1/2	15 1/2	15 1/2	+1/4
Donohue pr A	500	518	18	18	-1/4
Dorval	500	300	300	300	-1/4
Dumont	14700	58	52	52	-3
Dyn Mn	1000	54	54	54	+2
Energie	125	385	385	385	+10
Gas Metr	3100	55 1/2	5 1/2	5 1/2	-1/4
Genstar	5500	521	20 1/2	21	-1/4
Golden	500	70	70	70	-5
Gulf Can	591	598 1/2	98 1/2	98 1/2	+2 1/2
Hawker	100	515 1/2	15 1/2	15 1/2	+1/4
Hwy Oil	1000	571 1/2	71 1/2	71 1/2	+3 1/2
IAE	1150	512 1/2	12 1/2	12 1/2	+1/4
Imp OA	11078	542 1/2	42 1/2	42 1/2	+1 1/2
Inco	5275	521 1/2	21 1/2	21 1/2	+1/4
IPCA	1400	516 1/2	16 1/2	16 1/2	+1/4
Itavo	1425	514 1/2	14 1/2	14 1/2	-1/4
Kiema	400	58 1/2	8 1/2	8 1/2	+1/4
Ladobor	14500	110	105	110	+10
Lvnx Exp	1300	39	39	39	-1
MB Ltd	400	522 1/2	22 1/2	22 1/2	+1/4
Mit Tel	100	525 1/2	25 1/2	25 1/2	+1/4
Mass Fer	5492	510 1/2	10 1/2	10 1/2	-1/4
Monrah	1000	513 1/2	13 1/2	13 1/2	-1/2
Mercant	400	514 1/2	14 1/2	14 1/2	+1/4
Mid Ind	1000	41	41	41	-1/4
Molson	250	523 1/2	23 1/2	23 1/2	+1/2
Morre	1440	533 1/2	33 1/2	33 1/2	+1/4
Muscoch	5000	172	170	170	-5
Nisco	1000	44	44	44	+1/4
Norcen	471	518 1/2	18 1/2	18 1/2	+1/4
Norcen	13025	525 1/2	25 1/2	25 1/2	+1/4
Nor Tel	500	547 1/2	47 1/2	47 1/2	+1/2
Ortel	2150	525 1/2	25 1/2	25 1/2	+1/4
Petrofina	1300	544 1/2	44 1/2	44 1/2	+1
Plyer	100	536 1/2	36 1/2	36 1/2	+1/4
Power Corp	500	520 1/2	20 1/2	20 1/2	+1/4
Provigo	220	525 1/2	25 1/2	25 1/2	+1
Prox	500	25	25	25	+1/4
Quebec	450	510 1/2	10 1/2	10 1/2	+1/4
Que Exp	5500	55	55	55	+1
Quebec	5900	124	120	124	+4
Quebec	500	510 1/2	10 1/2	10 1/2	+1/4
R Trco A	2036	513 1/2	13 1/2	13 1/2	+1/4
Shel Can	14630	533 1/2	33 1/2	33 1/2	+1 1/2
Silstar	1700	55 1/2	5 1/2	5 1/2	+1/4
Spar Cap	1000	9	9	9	+1 1/2
Stat	1500	240	240	240	+5
Steno	800	525 1/2	25 1/2	25 1/2	+1/4
Sullivan	300	245	245	245	-45
Talisman	4000	77	77	77	+5
T D Pr A	300	522 1/2	22 1/2	22 1/2	+1/4
Tor Pel A	5320	527 1/2	27 1/2	27 1/2	+1/2
Tor Pel W	2200	518 1/2	18 1/2	18 1/2	+1/4
Tr Can Pl	1990	523 1/2	23 1/2	23 1/2	+1/4
Trymount	300	510 1/2	10 1/2	10 1/2	-5
Unigeco	1800	295	290	295	+5
Unigeco A	500	510 1/2	10 1/2	10 1/2	+1/4
UnidAtbes	4167	490	470	470	-20
Waka	600	551 1/2	51 1/2	51 1/2	+1/4
Wicks	500	513 1/2	13 1/2	13 1/2	+1/4
Wylburne	600	523 1/2	23 1/2	23 1/2	+1 1/2
Yok Lam	700	170	166	166	-4
Zellers	1200	58 1/2	8 1/2	8 1/2	+1/4
Total sales	255	376			

Augmentation des profits chez Maislin Ltée

Au cours des premiers neuf mois de l'année, les bénéfices de Les Industries Maislin Ltée et ses filiales, se sont élevés à \$2.5 millions ou \$0.99 par action contre une perte de \$197.571 ou \$0.08 par action au cours de la même période en 1978.

Les revenus consolidés se sont chiffrés à \$104.5 millions comparativement à \$80.4 millions en 1978.

Le bénéfice net pour le trimestre, a atteint la somme de \$419.640, soit \$0.17 par action contre \$1.1 million ou \$0.43 par action pour la même période l'année précédente.

Les revenus consolidés pour la même période étaient de \$37.4 millions parallèlement à \$26.5 millions pour la même période l'an passé.

Richard Jean, c.a.

comptable agréé

2285 rue Girouard, Saint-Hyacinthe
tél. 774-0722

773-3633 773-3649

CENTRE D'INFORMATIQUE SERVICIA 2000

SYSTÈMES COMPTABLES MÉCANISÉS SUR ORDINATEUR

J. C. Nicaise, dir. 1225 DES CASCADES, S. 105 ST-HYACINTHE, P.Q.

FOURNIER, GOYETTE, NADEAU & CIE

COMPTABLES AGRÉÉS/CHARTERED ACCOUNTANTS

Jean-Guy Goyette c.a. | Michel Roberge c.a.
Michel Nadeau c.a.

166, Boul. BOIVIN, GRANBY, QUÉBEC J2G 2J7
Téléphone 514-375-1533

FOND MUTUELS

AGF Group	yTaurus	10 78
Amer Growth	Calvin Bullock Gr	
Can Gs Egv	sdAcrofund Gr	
Can Sec Gth	sdBanner Fnd	4 70
Can Trusteed	CIF	5 38
Corp Invest	CIF Incr	10 13
Corp Inv Sls	Central Group	
Gwth Equity	yCam Growth	8 16
Japan	yCompound	7 63
NIAME	yDividend	7 86
Option Equity	yFund 4000	5 09
Special	yIntl Energy	3 36
Bellon Tremblay	yIntl Growth	5 20
yCda Cumul	yIntl Income	3 85
yIncome Fd	yNat Res Gth	5 46
yInternl	yNorth Egv	5 38
yPld Resourc	yRevenue Gth	4 48

Maire de Saint-Bernard

M. Jean-Guy Desrosiers, président et directeur général de J.G. Desrosiers Aluminium Inc., une compagnie oeuvrant à Saint-Hyacinthe dans la rénovation résidentielle et commerciale, vient d'être élu maire de Saint-Bernard-de-Michaudville. Conseiller pendant deux ans, M. Desrosiers a été élu par acclamation, le 28 octobre, en remplacement de M. Léo Bourgeois qui mettrait ainsi fin à une carrière de 32 ans dans la vie politique municipale. M. Desrosiers est membre des Chevaliers de Colomb, conseil 960; du Club de golf de Saint-Hyacinthe et président des Loisirs de Saint-Bernard. En accédant au poste de maire de Saint-Bernard, M. Desrosiers entend poursuivre son travail au meilleur de sa connaissance afin de servir les intérêts des contribuables de Saint-Bernard.

NOTAIRES

695 rue St-Joseph
Ancien édifice des Postes
St-Hyacinthe, Qué. J2S 5K3
(514) 774-1047

PLACEMENTS

VILLE DE CHARLEBOURG

12 1/2% 5 ans - 10/12/84

MORGUARD DU CANADA

13 1/4% 1 an 12 1/4% mensuel

12% payables mensuellement
Ex. \$5,000. = \$50.00 mensuel

Membre de l'Assurance-dépôt du Canada
Inscrit à la Régie d'Assurance-dépôt du Québec

ABRI FISCAL, nouvelle émission

ALKEBEC JOFFRE OIL

ET GAS PARTNESHIP NO 2

500 unités prix de souscription 10,000 l'unité

AUCUN FRAIS DE COURTAGE SUR VOS PLACEMENTS EN OBLIGATIONS...

Renseignez-vous, appelez Marc Gladu
774-6273, 774-4184 - Beolil 467-7773
1255, Girouard
Appel à frais virés

MEAD & CIE LTÉE

YARD-MAN

SOUFFLEUSES À NEIGE
8 forces - 26"
\$795
quantité limitée

VENTE ET SERVICE
Y. LEROUX SPORT Enr.
177, Saint-Laurent, Saint-Damase Tél. 797-2281

DÉPÔTS À TERME

jusqu'à

14%

d'intérêt

- Aucuns frais
- Taux sujets à confirmation

à votre Caisse d'entraide économique

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôt du Québec.

DE SAINT-HYACINTHE
773-4111

placements en OBLIGATIONS

défiant toute compétition

ÉCHÉANCE AU CHOIX DE 1 AN À 10 ANS

12 1/2%

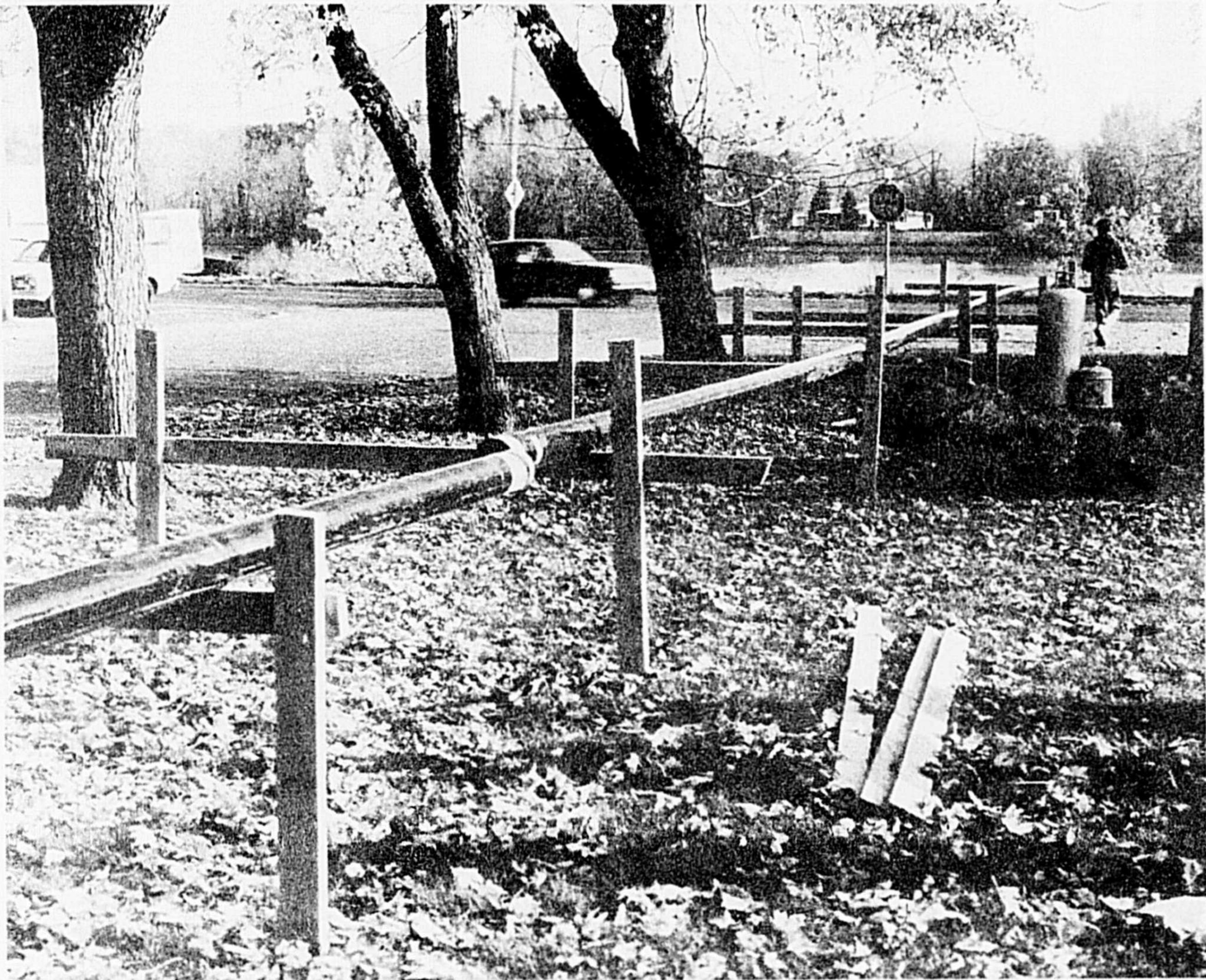
Les intérêts sont payables semi-annuellement

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

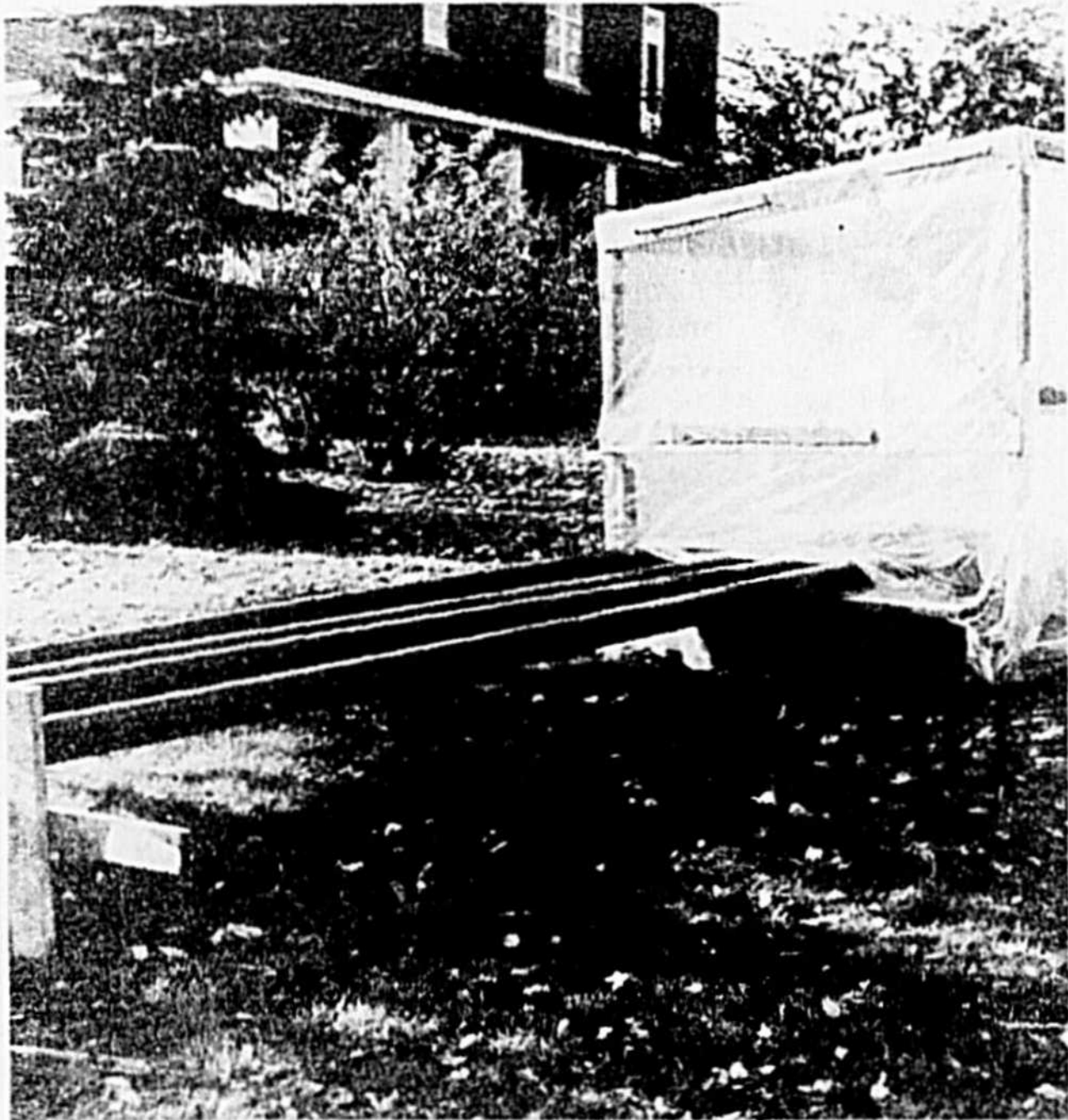
Valeurs de placement
1395, rue Girouard, St-Hyacinthe,
TÉL. BUR.: 774-5354

GÉRANT: GEORGES DESROSIERS
Représentants:
Julien Chicoine, Jean M. Phaneuf
Gilles Chartier, Yves Jetté
Jocelyne Chagnon

Traversée de conduits souterrains sous le Richelieu



Les conduits flexibles, en sections de 12 mètres sont alignés pour ensuite être assemblés sur toute la longueur de la traversée.



Une fois le "pansement" appliqué, les conduits assemblés sont chauffés dans un abri, à 30°C pendant au moins deux heures.



Le joint fait entre deux parties de conduit est sablé de façon à permettre l'application d'un second "pansement".



Un ouvrier prépare "le pansement" fait de tissu de fibre de verre, de résine et de produit durcissant, qui servira à assembler les conduits. Cette action sera reprise une deuxième fois après une phase de chauffage et une autre de sablage.

Hydro-Québec, région Richelieu procède, depuis le 22 octobre dernier, à des travaux consistant à traverser des conduits électriques sous le lit de la rivière Richelieu. La technique employée pour ce faire constitue une première à Hydro-Québec.

LA TECHNIQUE

En fait, il s'agit de traverser une masse de huit conduits, chacun pouvant contenir les trois conducteurs (3 phases) composant un circuit habituel de distribution électrique. La masse de conduits aura une longueur totale de 300 m, dont 235 m sous l'eau.

Les conduits sont faits de FRE, soit de la fibre de verre renforcé d'époxie et devront être assemblés sur toute leur longueur avant d'être immergés dans la tranchée creusée pour la circonstance au fond de la rivière. Une couche de 250 mm de béton sera coulé sur les cotés et le dessus de la masse. La tranchée sera remblayée 24 heures après le coulage du béton.

LES AVANTAGES

Cette nouvelle technique représente plusieurs avantages comparativement aux câbles sous-marins dont on se sert habituellement et qui sont simplement déposés au fond de la rivière. D'autre part, cette méthode élimine les risques de bris suite à l'ancrage de bateaux étant donné que les conduits seront recouverts de bétons et de matériaux de remblai.

En cas de conducteur défectueux, les réparations se feront de façon plus rapide, plus facile et à moindre coût, alors que l'on pourra procéder de la même manière que pour un câble souterrain, soit en retirant et en rem-

plaçant le conducteur défectueux.

Cette nouvelle procédure représente un avantage esthétique par rapport à une traversée aérienne.

POURQUOI CETTE TRAVERSÉE

Cette nouvelle traversée du Richelieu s'est avérée nécessaire pour répondre aux besoins en énergie électrique des abonnés de Saint-Hilaire et Otterburn Park. Ceux-ci sont alimentés actuellement par des circuits en provenance des postes de distribution

Saint-Basile, Chambly et Sainte-Rosalie. Ce dernier poste aura atteint bientôt sa capacité maximum de transformation et même que les autres circuits qui seront à leur pleine charge. Un quatrième circuit sera alors construit à partir du poste Saint-Basile. De plus, lorsque le futur poste Rouville (230-25 kV) entrera en service en 1981, les charges seront alors inversées et une partie de Beloeil pourra être desservie par ce poste, via la traversée.

Sur les huit conduits de la masse, deux seront uti-

lisés en 1979 et deux autres serviront de relève en cas de bris. Les autres conduits seront employés au fur et à mesure que les besoins en énergie électrique le justifieront.

Ces travaux, de l'ordre de \$176.000, seront effectués en grande partie par la firme Canamont. Hydro-Québec assure la partie électrique et la surveillance des travaux. Ceux-ci se font à la hauteur de la rue Nadeau, du côté de McMasterville et de la rue Prince-Albert, du côté d'Otterburn Park. Il devraient se terminer le 9 novembre 1979.



De gauche à droite: M. Jean-Paul Lambert, président de Yamaska Automobile, félicite l'heureux gagnant d'un Thunderbird 1980 M. Claude Grenon. Le vice-président du club Aramis M. Germain Fréchette, l'organisateur en chef du tirage Germain Lussier et enfin M. René Boudreau, président du club Aramis. Ce tirage, qui a eu lieu samedi le 27 octobre dernier, fut organisé par le club Aramis en collaboration avec Yamaska Automobile.

Vente avant Noël

SPÉCIAL

ENSEMBLE COMPREND:

- 1 PROJECTEUR Dual 8 et super 8mm, vitesse contrôlée, 200 m. Embobinage automatique, marche avant, marche arrière, arrêt sur image
- 1 CINÉ CAMÉRA, XL251, super 8mm, 200m, électrique et manuel
- 1 ÉCRAN 40 x 40, blanche perlée sur trépied
- 1 ÉTUI pour transporter la ciné caméra et les films
- 1 FILM Kodak 160, EC464

DUAL 8

\$ 299⁹⁵

Ensemble

POURQUOI CHERCHER AILLEURS? FAIRE AFFAIRES AVEC DES SPÉCIALISTES, C'EST TOUJOURS LA MEILLEURE DES AFFAIRES

PLAN MISE DE CÔTÉ

GILLES HEBERT PHOTO ENR.

1045, rue Laframboise

FACE À LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS

Tél.: 773-1513

Chez

ÉTIENNE TAILLEUR Inc.

L'homme qui satisfait vos goûts À meilleur compte

4325 Lanaudière

Tél.: 773-0626

ALIMENTATION

Aux Vraies Aubaines

Détersif à lessive

TIDE

bte de 2,4 kg

2.69

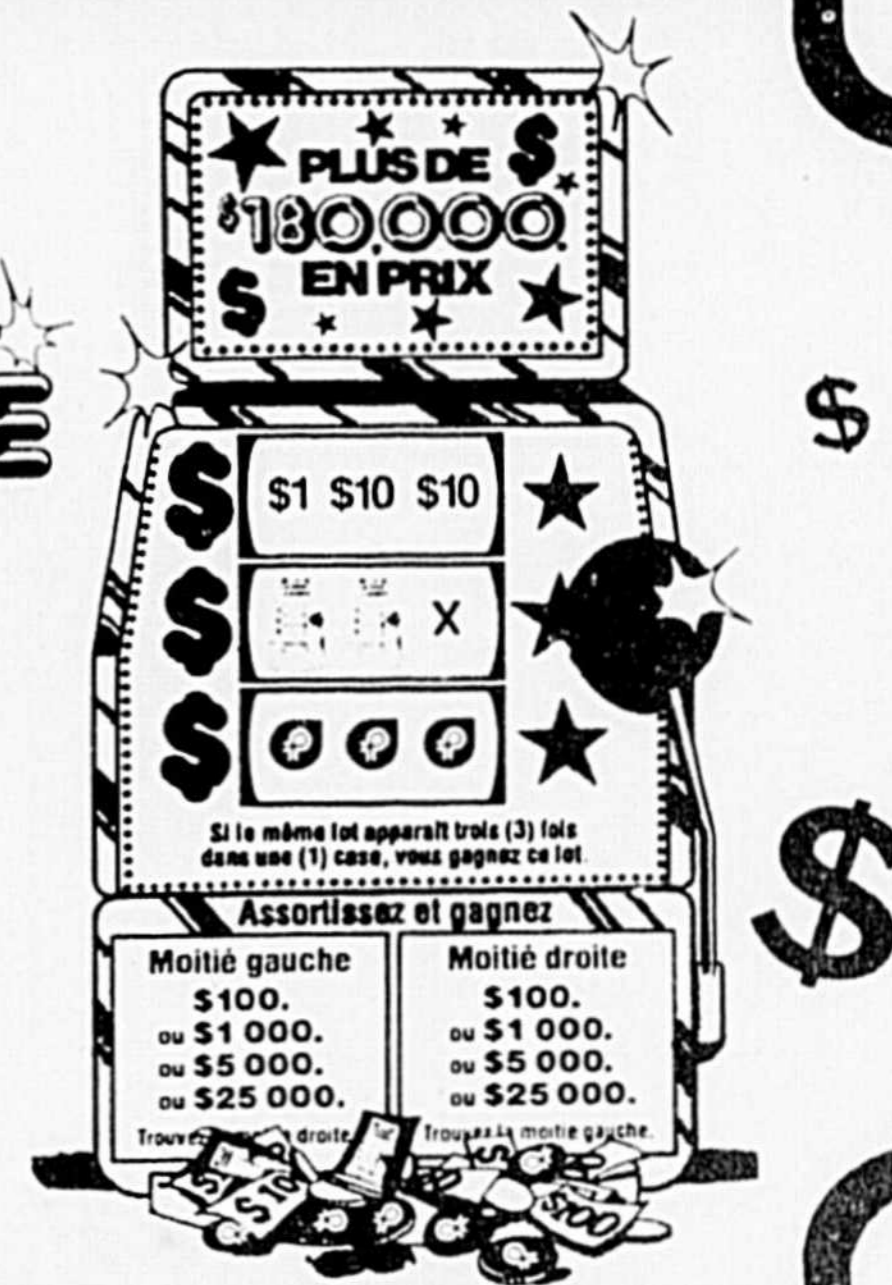
CHERCHEZ LA BONNE COMBINE

CHEZ



PARTICIPEZ.

Vous avez toutes les chances de gagner!



les viandes

Bifteck

de ronde

tranche entière
boeuf canada
catégorie "A"

1.98

lb

Soupes

HABITANT

pois ou légumes
bte de 14 oz

3.99

Gâteau

PROVIGO

aux fruits
format de 4 lb

3.89

Croustilles

DULAC

régulières ou ondulées
sac de 200 g

.69

Bifteck ou rosbif
de pointe de surlonge
boeuf canada catégorie "A"

2.58

lb

Rosbif de croupe
désossé
boeuf canada catégorie "A"

2.08

lb

Eau de

javel

LA PARISIENNE

cont. de 128 oz

.69

Assouplisseur

de tissus

PROVIGO

cont. de 128 oz

1.09

Bacon

BUDGET
sans couenne
paq. de 16 oz

.78

Filet

d'aiglefin
frais

1.88

lb

Jambon

PROVIGO
genre dîner

2.18

lb

Tourtière

PROVIGO
bte de
16 oz

1.38

Saucisses

fumées
MAPLE LEAF
paquet de 16 oz

1.38

Soc de porc

fumé
MAPLE LEAF

1.78

lb

Jambon cuit

tranche
MAPLE LEAF
paq. de 6 oz

1.48

Bâtonnets

MAPLE LEAF
saveurs variées
roul. de 10 oz

1.88

Tissus faciaux

SCOTTIES

blanc pétale/bois de santal
bte de 200 db

.49

Maïs en grains

entiers, NIBLETS
de fantaisie
bte de 12 oz

3.99

Farine

FIVE ROSES

tout usage
sac de 10 kg + 1 kg boni

5.39

Riz

PROVIGO

à grains longs
cello de 2 lb

.75

Oeufs

catégorie "A"

calibre gros
la douzaine

.89

Détergent

SWEETHEART

liquide
paq. de 2 x 24 oz

1.29

Biscuits

WESTON

'wagon wheels'
bte de 12 oz

.99

Gelée en poudre

JELL-O
saveurs variées
bte de 3 oz

4.99

Papier

aluminium
PROVIGO
bte de 25' x 12'

.59

Jus de pommes

PROVIGO

fait de concentré
bte de 48 oz

.69

Raisins

WASCO

sans pépins
bte de 2 lb

2.29

Craquelins

CHRISTIE

'ritz'
bte de 450 g

1.19

Pêches

PROVIX
régulières
bte de 28 oz

.65

Ampoules

WESTINGHOUSE
électriques
paq. de 2

.79

jardin

Pommes

de terre
culture du québec
canada no 1
sac de 50 lb

1.65

Oranges

sunkist, var. valence
imp. de calif., gr. 113
la douzaine

1.59

Brocoli

frais
importé des e.u.
grosneur 18

.78

ch

2235 BOUL. CASAVANT SAINT-HYACINTHE